

Programme d'appui à la politique nationale de l'eau au Maroc

*Assistance technique pour le suivi, la coordination
et la mise en œuvre du programme d'appui à la
politique nationale de l'eau au Maroc.*

Ref : EAA-2026-0117

TERMES DE REFERENCES (TDRs)

SOMMAIRE

1. CONTEXTE GENERAL DU PROGRAMME	5
2. PRESENTATION ET OBJECTIFS DU PROGRAMME.....	5
3. COMPOSANTES DU PROGRAMME.....	6
3.1. Composante 1 du programme (appui budgétaire).....	7
3.2. Composante 2 du programme (Assistances Techniques)	8
4. COUT ET FINANCEMENT DU PROGRAMME.....	9
5. ORGANISATION INSTITUTIONNELLE DU PROGRAMME	9
5.1. Comité de pilotage (COPIL)	10
5.2. Unité de coordination du Programme (UCP)	10
5.3. Groupes de travail	11
6. MISSIONS DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE	11
6.1. Phase de démarrage	12
6.1.1. Préparation et cadrage de la phase de démarrage	12
6.1.2. Organisation et animation de l'atelier de lancement.....	12
6.1.3. Mémoire technique de l'AT.....	12
6.2. Phase de mise en œuvre.....	13
6.2.1. Mission I - l'appui à la mise en œuvre des activités du programme	13
6.2.2. Mission II – le suivi de l'exécution financière et fiduciaire du programme :.....	14
6.2.2.1. Suivi d'exécution financière de la composante AT.....	14
6.2.2.2. Rapport de synthèse sur l'atteinte des indicateurs de la matrice de décaissement AFD, CDP et KfW	15
6.2.2.3. Rapport de vérification sur l'atteinte des cibles spécifique sur subvention UE de la matrice de décaissement UE	15
6.2.2.4. Appui et suivi fiduciaire et des passations des marchés (composante AT)	15
6.2.3. Mission III - Le suivi organisationnel et procédural du programme :	16
6.2.4. Mission IV - L'intégration et le suivi des dimensions transverses dans le programme.	17

6.2.4.1.	Aspects environnementaux et sociaux (y compris le genre)	17
6.2.4.2.	Communication et approche participative.....	18
6.2.4.3.	Gouvernance institutionnelle	19
6.2.5.	<i>Mission V – l'organisation et la prise en charge logistique des activités de renforcement des capacités des parties prenantes du programme</i>	19
6.2.6.	<i>Mission VI - Suivi & évaluation du programme</i> :.....	20
6.2.6.1.	Dispositif de suivi & évaluation	20
6.2.6.2.	Réalisation d'évaluation à mi-parcours du programme	21
6.3.	<i>Phase de clôture et de capitalisation du programme</i>	21
7.	GESTION DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE	22
7.1.	<i>Organe responsable (maitre d'ouvrage)</i>	22
7.2.	<i>Structure de gestion</i>	22
7.3.	<i>Moyens à mettre à disposition par le maitre d'ouvrage et/ou d'autres parties</i>	23
7.4.	<i>Moyens à mettre à disposition par le prestataire</i>	24
7.5.	<i>Lieu d'exécution</i>	24
7.6.	<i>Date de commencement et période de mise en œuvre</i>	24
7.7.	<i>Fonctionnement du contrat</i>	24
7.7.1.	<i>Accord-cadre mixte (forfait et bons de commande)</i>	24
7.7.1.1.	Contenu du forfait.....	24
7.7.1.2.	Contenu des bons de commande.....	25
7.7.2.	<i>Conditions de passation des bons de commande</i>	25
7.8.	<i>Autres dépenses à la charge du prestataire (PROVISIONS)</i>	25
7.8.1.	<i>Budget prévisionnel</i>	26
7.8.2.	<i>Justification des dépenses</i>	27
7.8.3.	<i>Éligibilité des dépenses (avis de non objection)</i>	27
7.8.4.	<i>Reporting financier et refacturation</i>	28
7.8.5.	<i>Montant et plafond des provisions</i>	28

8. EQUIPE DEMANDEE	28
8.1. Personnel clé	29
8.1.1. Coordinateur principal	29
8.1.2. Assistant ou assistante administratif(ve)	30
8.1.3. Experts thématiques (4) (Local et International)	30
8.1.4. Spécialistes transversaux (5)	33
8.2. Personnel non-clé.....	37
8.2.1. Experts métiers (Local ET International, sauf précision contraire).....	37
8.3. Personnel de soutien et appui technique.....	37
9. LIVRABLES ET RAPPORTS.....	37

1. CONTEXTE GENERAL DU PROGRAMME

Avec une dotation hydrique annuelle d'environ 620 m³ par habitant, le Maroc figure aujourd'hui parmi les pays en situation de pénurie hydrique structurelle. Cette contrainte s'accroît d'année en année : 2024 a marqué la septième année consécutive de sécheresse, confirmant la tendance à une raréfaction durable des ressources. Parallèlement, la demande en eau continue de croître (+3 % en moyenne annuelle depuis 2016), sous l'effet combiné de la pression démographique, du développement économique et des besoins agricoles. Ce déséquilibre grandissant génère une tension sans précédent sur les ressources disponibles.

Les ressources souterraines, mobilisées massivement pour compenser le déficit en eaux de surface, subissent une surexploitation alarmante. Dans plusieurs nappes, les prélèvements excèdent largement la recharge naturelle, compromettant leur durabilité. En zones côtières, la situation se traduit déjà par des phénomènes de salinisation liés à l'intrusion marine, conséquences directes de ces pressions combinées.

À cette contrainte quantitative s'ajoute une dégradation qualitative des ressources, alimentée par des pollutions agricoles, industrielles et domestiques. Ces pressions cumulées affectent la santé publique, fragilisent les écosystèmes et accentuent la vulnérabilité des territoires.

Le pays est également confronté à une augmentation des aléas climatiques : épisodes de pluies soudaines et intenses, inondations, perturbations du cycle hydrologique, dégâts aux infrastructures et impacts humains importants — particulièrement chez les populations les plus vulnérables. Les inondations enregistrées en septembre 2024 dans le Sud-Est et en avril 2025 à Marrakech en sont des exemples récents et marquants.

Les projections climatiques renforcent l'urgence d'une action structurée : à l'horizon 2060, le Maroc pourrait connaître une augmentation de la température moyenne de +2,3°C, près de 30 jours supplémentaires de fortes chaleurs, une baisse moyenne de 17 % des précipitations annuelles et jusqu'à -40 % en été. Selon le GIEC, le pays figure parmi les zones les plus exposées à une réduction marquée des précipitations et à une intensification des épisodes extrêmes.

Dans ce contexte, la **politique nationale de l'eau** joue un rôle central : elle constitue le cadre stratégique permettant de moderniser la gouvernance du secteur, d'améliorer la gestion intégrée des ressources, de renforcer la résilience face au changement climatique et de garantir un accès équitable et durable à l'eau pour l'ensemble des usagers.

Le programme d'appui, **cofinancé par l'AFD, l'UE, la CDP et la KfW**, vise ainsi à accompagner la mise en œuvre de cette politique nationale, en soutenant une gestion durable, résiliente et inclusive de l'eau, intégrant notamment l'égalité femmes-hommes, et en renforçant les capacités institutionnelles, techniques et opérationnelles du secteur.

2. PRESENTATION ET OBJECTIFS DU PROGRAMME

Les partenaires techniques et financiers, l'Agence Française de Développement (AFD), l'Union Européenne (UE), la Cassa Depositi e Prestiti (CDP) et la KfW, accompagnent le Gouvernement du Maroc dans la mise en œuvre de sa politique nationale de l'eau au travers d'un programme d'appui intégré.

Ce programme vise à renforcer la gouvernance du secteur, à améliorer la gestion intégrée des ressources hydriques et à soutenir la durabilité et la résilience du système national de l'eau face aux défis croissants, notamment ceux liés au changement climatique.

Cet objectif général se décline en **sept objectifs spécifiques**, qui constituent le **cadre logique global du programme (Annexe N°1)** :

- Améliorer la connaissance des ressources en eau et de l'impact du changement climatique sur celles-ci.

- Promouvoir la gestion intégrée des événements hydrologiques extrêmes (sécheresse, inondation), en tenant compte des effets du changement climatique et en intégrant l'égalité femmes-hommes.
- Renforcer l'adaptation au changement climatique à travers la préservation des ressources en eau et de la biodiversité.
- Protéger et gérer durablement les ressources en eau souterraines, afin de renforcer leur résilience face au changement climatique.
- Renforcer la mise en œuvre des outils de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE), en les rendant plus résilients, participatifs, inclusifs et sensibles au genre.
- Intégrer de manière renforcée l'égalité femmes-hommes, l'inclusion sociale et la participation dans la politique nationale de l'eau.
- Consolider durablement les institutions et le cadre de gouvernance, afin de soutenir la mise en œuvre efficace et pérenne de la politique nationale de l'eau.

3. COMPOSANTES DU PROGRAMME

Le programme s'articule autour de **deux composantes complémentaires**, qui combinent appui budgétaire et assistance technique pour soutenir la mise en œuvre de la politique nationale de l'eau du Maroc, notamment à travers quatre axes stratégiques, à savoir :

- **Axe 1** : Amélioration des connaissances des ressources en eau et de l'impact du changement climatique sur ces ressources ;
- **Axe 2** : Promotion de la Gestion Intégrée des phénomènes extrêmes (Sécheresse / Inondation) avec prise en compte des effets du changement climatique et promotion de l'égalité femmes-hommes ;
- **Axe 3** : Renforcement de l'adaptation au changement climatique via la Préservation des ressources en eau et de la biodiversité ;
- **Axe 4** : Renforcement de l'adaptation au changement climatique via la Préservation des ressources en eau souterraines.

En effet, chaque composante comprend plusieurs sous-composantes opérationnelles. Il s'agit de :

- **Composante 1 - Appui à la politique nationale de l'eau via une matrice de politique publique** : Cette composante vise à accompagner la mise en œuvre des réformes prioritaires du secteur de l'eau à travers un appui budgétaire basé sur une matrice de décaissement (**Annexe N°2**). Elle se décline en deux sous-composantes :
 - **Sous-composante 1.1** : Mesures de la matrice soutenues par les prêts budgétaires de politique publique (AFD, CDP, KfW).
 - **Sous-composante 1.2** : Mesures de la matrice soutenues par la subvention d'investissement de l'Union européenne.

La matrice de politique publique définit, pour chaque mesure ou indicateur, un protocole de vérification précisant la méthode de calcul, les sources de données, la fréquence de reporting et les pièces justificatives requises. Les décaissements des financements liés à cette composante interviennent dès lors que les résultats convenus sont atteints et dûment vérifiés.

- **Composante 2 - Assistance technique (AT) financée par l'UE et l'AFD** : Cette composante fournit les moyens techniques, opérationnels et organisationnels nécessaires à l'atteinte des objectifs du programme. Elle englobe plusieurs sous-composantes, mobilisant différents maîtres d'ouvrage :

- **Sous-composante 2.1** : coordination, animation du dialogue de politique publique, appui au pilotage et à la mise en œuvre [maîtrise d'ouvrage AFD]
- **Sous-composante 2.2** : expertises, assistance technique sur des sujets spécifiques avec maîtrise d'ouvrage de l'AFD y compris pour mobilisation d'acteurs de coopération technique européens
- **Sous-Composante 2.3** : promotion de démarches innovantes, de recherche et d'échange d'expertise [maîtrise d'ouvrage AFD]
- **Sous-Composante 2.4** : AT et expertises en appui à la réalisation du programme [maîtrise d'ouvrage Dép. Eau, Ministère agriculture et/ou aux Agences de Bassin Hydrauliques]
- **Sous-composante 2.5** : AT pour la réduction de la pollution de l'industrie textile et cuir (MOA : Fondation ZDHC)
- **Sous-composante 2.6** : AT sur les solutions fondées sur la nature (SfN) pour la sécurité hydrique (MOA : TNC).
- **Sous-composante 2.7** : AT sur subvention AFD en maîtrise d'ouvrage AFD pour des besoins complémentaires.

La composante AT soutient l'ensemble du cadre logique du programme à travers (i) la coordination et le suivi (tableaux de bord, registres de preuves, préparation des dossiers de décaissement), (ii) les études et outils techniques (modélisations, réseaux de mesure, dispositifs de suivi piézométrique, comptages, suivi de la qualité), (iii) des projets pilotes (réutilisation des eaux usées traitées, solutions fondées sur la nature, contrats de nappe) et (iv) le renforcement de capacités (formations des équipes, accompagnement des institutions, capitalisation, guides méthodologiques, retours d'expérience).

En effet, le présent appel d'offre s'inscrit dans le cadre de la Composante 2, et plus précisément dans la sous-composante 2.1. Il concerne le suivi, la coordination et la mise en œuvre du programme d'appui à la politique nationale de l'eau.

3.1. Composante 1 du programme (appui budgétaire)

La composante 1 est déclinée en quatre axes stratégiques, chacun comprenant un ensemble de mesures prioritaires qui matérialisent les réformes, actions structurantes et efforts institutionnels attendus.

Axe 1 – Renforcement des connaissances et du suivi des ressources en eau : Ce premier axe vise l'amélioration continue de la connaissance hydrologique, essentielle pour une gestion durable des ressources. Les mesures comprennent :

- le renforcement du suivi hydrologique,
- l'évaluation des prélèvements dans les nappes souterraines,
- l'estimation du potentiel d'exploitation durable des eaux souterraines intégrant les impacts du changement climatique,
- le suivi de la qualité des eaux de surface et des eaux souterraines.

Axe 2 – Gestion intégrée des risques climatiques extrêmes : L'objectif est de renforcer la capacité du pays à faire face aux sécheresses et aux inondations, en privilégiant des approches résilientes et inclusives. Les mesures portent sur :

- la prévention du risque d'inondation,
- la préparation et la gestion des risques,
- l'intégration des solutions fondées sur la nature,
- la prise en compte du changement climatique dans la prévention,

- la promotion d'une culture du risque sensible au genre, notamment en matière d'inondation.

Axe 3 – Préservation des ressources et adaptation au changement climatique : Cet axe soutient la réduction des pressions sur la ressource et la mise en place de mécanismes de préservation. Les mesures comprennent :

- la réduction de la pollution industrielle dans les eaux de surface,
- la réutilisation des eaux usées traitées dans l'agriculture,
- le renforcement du cadre juridique de protection de la ressource dans un contexte d'adaptation climatique,
- la réalisation de l'Évaluation Environnementale et Sociale Stratégique (EESS) de la politique de l'eau.

Axe 4 – Gestion durable des ressources en eau souterraines : Les mesures de cet axe visent à renforcer la résilience des nappes fortement sollicitées :

- la recharge artificielle des nappes,
- la gestion participative et contractuelle des aquifères,
- le renforcement de la police de l'eau,
- la délimitation des périmètres de sauvegarde des nappes les plus menacées.

3.2. Composante 2 du programme (Assistances Techniques)

La composante 2 du Programme constitue un dispositif d'accompagnement global, visant à soutenir et à renforcer la mise en œuvre effective des mesures prévues dans la composante 1.

Le marché décrit par ces TDR fait partie de cette composante 2 mais n'en constitue pas l'intégralité.

Elle regroupe un ensemble d'actions complémentaires d'appui institutionnel, technique et organisationnel, dont certaines sont mises en œuvre à travers des marchés d'assistance technique spécifiques. Dans ce cadre, la composante 2 s'articule autour de trois volets complémentaires :

Volet 1 – Coordination, appui au pilotage et animation du dialogue de politique publique : Ce volet couvre l'ensemble des actions visant à renforcer la gouvernance et le pilotage du Programme. Le marché d'assistance technique objet de la présente prestation contribue principalement à ce volet, à travers l'appui opérationnel à la mise en œuvre du Programme, la coordination interinstitutionnelle, la préparation et l'animation des instances de gouvernance, ainsi que l'organisation et l'animation des ateliers thématiques du dialogue sur les politiques publiques.

Volet 2 – Expertises ciblées et études spécifiques : Ce volet porte sur la mobilisation d'expertises techniques et la réalisation d'études thématiques en appui direct aux quatre axes stratégiques de la composante 1. Ces appuis peuvent être réalisés via différents instruments (assistance technique, études dédiées, appuis ponctuels).

Volet 3 – Activités transversales de sensibilisation et de renforcement des capacités. Elles regroupent :

- les actions de formation et de montée en compétences des acteurs (administrations, agences de bassin, partenaires locaux),
- les initiatives de sensibilisation et de communication,
- la promotion de démarches innovantes en matière de gestion durable des ressources en eau, d'adaptation climatique ou de gouvernance

4. COUT ET FINANCEMENT DU PROGRAMME

Le programme d'appui à la politique nationale de l'eau repose sur un schéma de cofinancement structuré mobilisant plusieurs partenaires techniques et financiers. Il comprend :

- Trois prêts souverains apportés par l'AFD, la CDP et la KfW (avec délégation de tâches à l'AFD dans le cadre d'un accord de cofinancement) ;
- Une subvention de l'Union européenne, mise en œuvre en gestion déléguée par l'AFD ;
- Une subvention de l'AFD permettant de couvrir les dépenses non éligibles au financement européen.

Au total, le programme mobilise :

- 300 M€ sous forme de prêts (100 M€ AFD, 100 M€ CDP, 100 M€ KfW) ;
- 46,9 M€ de subvention de l'union européenne ;
- 0,4 M€ de subvention AFD complémentaire.

Le **coût global du programme** est estimé à **347,39 M€**, réparti comme suit :

Coût estimatif du programme	Montant en millions d'euros	%
Composante 1 – Appui budgétaire à la politique nationale de l'eau	327	94,1%
- 1.1 Financement budgétaire sur prêts	300	86,4%
- 1.2 Financement non lié au coût sur subvention UE	27	7,8%
Composante 2 – Assistance technique	20,4	5,9%
-2.1 coordination, animation du dialogue de politique publique, appui au pilotage et à la mise en œuvre [maitrise d'ouvrage AFD]	3,1	0,9%
-2.2 expertises, assistance technique sur des sujets spécifiques avec maitrise d'ouvrage de l'AFD y compris pour mobilisation d'acteurs de coopération technique européens [maitrise d'ouvrage AFD]	5,9	1,7%
-2.3 : promotion de démarches innovantes, de recherche et d'échange d'expertise [maitrise d'ouvrage AFD]	1,2	0,3%
-2.4 : AT et expertises en appui à la réalisation du programme [maitrise d'ouvrage Dép. Eau, Ministère agriculture et/ou aux Agences de Bassin Hydrauliques]	8,5	2,4%
-2.5 AT sur réduction de la pollution industrie textile et cuir [MOA Fondation ZDHC]	0,4	0,1%
-2.6 AT sur SfN pour la sécurité hydrique [MOA TNC]	0,9	0,3%
-2.7 AT sur subv AFD en maîtrise d'ouvrage AFD	0,4	0,1%
Total (M€)	347,40	100

5. ORGANISATION INSTITUTIONNELLE DU PROGRAMME

La mise en œuvre du programme se fait en étroite collaboration avec les équipes du Ministère de l'Équipement et de l'Eau (MEE), du Ministère de l'Intérieur (MI), du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts (MAPMDREF), ainsi qu'avec les partenaires techniques et financiers (AFD, KfW, CDP, UE).

L'organisation institutionnelle repose sur trois organes de gouvernance :

- Un Comité de pilotage,
- Une Unité de coordination du Programme (UCP),
- Des groupes de travail thématiques

5.1. Comité de pilotage (COPIL)

Le Comité de pilotage du Programme d'appui à la politique nationale de l'eau est organisé en **deux formations complémentaires**, permettant de dissocier le pilotage technique du suivi financier et des décaissements.

A- Formation technique (FT)

Présidée par le Ministère de l'Équipement et de l'Eau (MEE), elle est chargée de :

- Formuler les orientations techniques du programme ;
- Vérifier le cadre d'atteinte des indicateurs (définitions, lignes de base, cibles, sources de données) ainsi que les protocoles de vérification ;
- Suivre la mise en œuvre des réformes, jalons et indicateurs de performance ;
- Émettre un avis technique sur l'atteinte des indicateurs, annexé au PV de la FT.

B- Formation financière et décaissements (FFD)

Présidée par le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF), elle assure le suivi des aspects financiers, notamment :

- La revue de l'exécution budgétaire, des engagements et des arbitrages interinstitutionnels ;
- Le suivi des conditions de financement et de décaissement, incluant l'examen des preuves et la validation des calculs ;
- La validation des dossiers de décaissement et du montant éligible ;
- Les propositions de rephasage ou reprogrammation financière, en cohérence avec le PLF et les fenêtres de décaissement.

Les deux formations du COPIL se réunissent **deux fois par an** : une session technique et une session financière.

5.2. Unité de coordination du Programme (UCP)

La coordination opérationnelle du programme est assurée par l'UCP, composée de minimum deux points focaux :

- un point focal au Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) ;
- un point focal au Département de l'Eau (MEE).

L'UCP est responsable de la gestion globale du programme, incluant :

- le suivi de la mise en œuvre de la matrice de politique publique (composante 1) ;
- le suivi des assistances techniques mobilisées dans le cadre de la composante 2 ;
- la gestion financière du programme ;
- le suivi des aspects transverses (passation des marchés, E&S, genre, inclusion, etc.) ;
- la préparation des rapports d'avancement et de décaissement.

L'UCP assure le suivi quotidien de la progression du programme et organise, selon les besoins, des réunions de coordination regroupant les parties prenantes concernées. Elle assure également la consolidation des documents techniques et institutionnels (tableaux d'indicateurs, registres de décisions), ainsi que la préparation et le secrétariat des deux formations du COPIL.

L'assistance technique objet du présent marché, basée au niveau de la DRPE du MEE, sera contractée par l'AFD. La maîtrise d'ouvrage et le pilotage des prestations seront assurés conjointement par l'AFD et l'UCP. L'assistance technique opérera sous la responsabilité directe de l'UCP et l'appuiera dans l'ensemble de ses missions de coordination, de suivi et de gestion du programme.

5.3. Groupes de travail

Quatre groupes de travail sont constitués, en cohérence avec les quatre axes stratégiques du programme d'appui. Ces groupes associent divers acteurs et experts identifiés pour leur expertise sectorielle. Leur rôle consiste à :

- Animer le dialogue de politique publique dans leur domaine ;
- Préparer des notes d'orientation et de politique ;
- Formuler des propositions réglementaires et techniques ;
- Conduire des benchmarks et capitaliser les retours d'expérience.

Ils rendent compte à l'UCP, qui consolide leurs travaux en vue d'une valorisation externe et/ou d'une transmission au COPIL.

6. MISSIONS DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE

Pour assurer une mise en œuvre efficace, coordonnée et conforme aux exigences des bailleurs de fonds, une assistance technique (AT) sera mobilisée afin d'appuyer l'Unité de Coordination du Programme et des groupes de travail dans la gestion opérationnelle, le suivi technique et financier, la collecte et l'analyse des données, ainsi que la communication autour de l'ensemble des activités du Programme d'appui.

Elle interviendra également pour répondre à toute sollicitation spécifique émanant des départements concernés ou des bailleurs, notamment dans la préparation des rapports semestriels et annuels et des dossiers de décaissement.

L'AT mettra à disposition de l'UCP et des groupes de travail, une équipe pluridisciplinaire composée de :

- Un/e **coordinateur/rice principal/e** ;
- Un/e **assistant/e administratif/ive** ;
- **Des experts thématiques**, chacun/unes en appui à l'un des axes stratégiques du programme ;
- **Des spécialistes transversaux** : passation des marchés, social, suivi & évaluation, communication et gouvernance ;
- Un **pool d'experts métiers**, mobilisés ponctuellement en fonction des besoins techniques identifiés (GIRE, changement climatique, qualité de l'eau, REUT, informaticien, juriste, etc.).

Sur cette base, l'équipe d'assistance technique sera chargée d'assurer les missions suivantes pour les différentes phases du programme (démarrage, mise en œuvre et clôture).

6.1. Phase de démarrage

Le prestataire assurera la mise en œuvre complète de la phase de démarrage du programme, selon les exigences suivantes :

6.1.1. Préparation et cadrage de la phase de démarrage

Le prestataire devra élaborer, au plus tard dans le mois suivant le démarrage du marché, **un rapport de cadrage** intégrant :

- Les ajustements de son offre technique sur la base des réunions de cadrage et d'éventuelle mise au point prévues au démarrage de la prestation ;
- Une analyse consolidée de l'ensemble de la documentation stratégique et opérationnelle (cadre logique, convention de financement, matrice de l'appui budgétaire, matrice de l'assistance technique, mode opératoire du programme, états des lieux disponibles, etc.) ;
- Une proposition d'organisation, de coordination et de planification pour une mise en œuvre efficace du programme.

Cette note servira de base à la préparation des supports techniques (PPT, fiches techniques, guides, etc.) destinés à l'atelier de lancement.

6.1.2. Organisation et animation de l'atelier de lancement

Le prestataire organisera et animera un **atelier de démarrage**, dans un délai maximal de 40 jours après le démarrage du marché. À ce titre, il sera chargé de :

- Préparer l'ensemble des aspects logistiques et organisationnels (pour environ 30 personnes): invitations, mobilisation d'experts, réservation de salle, restauration, matériel, impression des supports, coordination avec le maître d'ouvrage et les bailleurs.
- Assurer l'animation technique de l'atelier, permettant de présenter et de valider avec les parties prenantes :
 - L'approche méthodologie et le calendrier prévisionnel de mise en œuvre ;
 - L'architecture institutionnelle retenue et la démarche d'identification d'acteurs complémentaires ;
 - Les outils de coordination et de suivi (cadre logique, dispositifs de S&E, procédures administratives, techniques et financières) ;
 - L'organisation proposée de l'assistance technique (niveau central et déconcentré, mobilisation des experts, articulation les partenaires, etc.).

L'atelier devra favoriser un alignement clair des intervenants et permettre une compréhension commune des enjeux, des méthodes de travail et des modalités de coordination.

6.1.3. Mémoire technique de l'AT

À l'issue de cette phase et après 10 jours de la tenue de l'atelier de démarrage, le prestataire devra livrer dans le cadre d'**un mémoire technique**, contenant au minimum les éléments suivants :

- Une définition claire et partagée des rôles et responsabilités de chaque intervenant (ministères, institutions, partenaires, bénéficiaires).

- Des mécanismes de fonctionnement et de coordination opérationnels entre les différents niveaux ;
- Les outils, approches et méthodologies validés pour la mise en œuvre de chaque composante du programme.
- La structuration détaillée de l'assistance technique (mobilisation permanente et ponctuelle, fonctionnement interne, modalités d'appui technique).

6.2. Phase de mise en œuvre

Durant toute la durée du Programme d'appui à la politique nationale de l'eau, l'Assistance Technique (AT) fournira un appui continu à l'Unité de Coordination du Programme (UCP), aux groupes de travail et aux institutions concernées pour garantir une mise en œuvre efficace, cohérente et conforme aux engagements des partenaires techniques et financiers.

Les missions confiées à l'AT s'articulent autour de six volets principaux :

- (i) L'appui à la mise en œuvre des activités du programme (Mission I) ;
- (ii) Le suivi de l'exécution financière et fiduciaire du programme (Mission II) ;
- (iii) Le suivi organisationnel et procédural du programme (Mission III) ;
- (iv) L'intégration et le suivi des dimensions transverses dans le programme (Mission IV) ;
- (v) Le renforcement des capacités des parties prenantes du programme (Mission V) ;
- (vi) Le suivi-évaluation du Programme (Mission VI).

6.2.1. Mission I - l'appui à la mise en œuvre des activités du programme

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'appui à la Politique Nationale de l'Eau, le prestataire assurera une mission d'appui opérationnel, technique et stratégique visant à garantir la bonne exécution des activités et l'atteinte des résultats attendus. À ce titre, il sera chargé d'accompagner l'Unité de Coordination du Programme (UCP) et l'ensemble des entités impliquées dans la planification, la coordination, le suivi et la réalisation des interventions inscrites dans les deux composantes du Programme.

De manière générale, le prestataire apportera un appui continu pour contribuer à l'atteinte des quatre résultats stratégiques du Programme, à savoir :

- Résultat 1 : Les connaissances sur les ressources en eau et sur les impacts du changement climatique sont améliorées ;
- Résultat 2 : La gestion intégrée des phénomènes climatiques extrêmes (sécheresse et inondations) tenant compte du changement climatique et du genre est améliorée ;
- Résultat 3 : L'adaptation au changement climatique par préservation des ressources en eau et de la biodiversité est renforcée ;
- Résultat 4 : La résilience climatique par la préservation des ressources en eau souterraines est renforcée.

Dans ce cadre, le prestataire assurera le suivi, la coordination et la mise en cohérence de l'ensemble des activités conduites au titre des deux composantes du Programme :

- **La composante 1 (appui budgétaire)**, pour laquelle il suivra en particulier les actions nécessaires à l'atteinte des indicateurs de décaissement ;
- **La composante 2 (assistance technique)**, pour laquelle il appuiera la préparation et la mise en œuvre opérationnelle des activités programmées

Pour ce qui concerne **la composante 1**, le prestataire devra veiller à la mise en œuvre et la satisfaction des conditions nécessaires au déclenchement des décaissements de l'appui budgétaire, telles que définies dans la matrice de politique publique figurant en Annexe 2 du présent contrat. Également, il devra s'assurer que les sources de vérification prévues dans la matrice globale sont disponibles, complètes et conformes aux exigences de l'AFD.

Pour les actions de **la composante 2 (environ 26 marchés/conventions)** dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par les entités locales (MEE et MAPMDREF) ou par l'AFD, le prestataire apportera un appui technique à la préparation des activités. Cet accompagnement portera notamment sur la définition des prérequis au lancement des interventions, incluant l'élaboration ou la revue des termes de référence, des estimations financières, des dossiers d'appel d'offres et des projets de contrats, en conformité avec les exigences et modèles de l'AFD.

Le soumissionnaire est informé que l'exécution de la composante l'expose - du fait des activités à mettre en œuvre - à de probables risques de conflits d'intérêt.

Également, une mission importante du prestataire consistera à assurer le suivi de la mise en œuvre des actions de la composante 2, en mobilisant les expertises requises, en surveillant l'avancement des activités, et en formulant les alertes et recommandations nécessaires pour garantir leur réalisation dans les délais, en conformité avec les engagements pris et avec les résultats attendus.

Aussi, la mission inclura un rôle essentiel de coordination, d'articulation avec les autres partenaires techniques et financiers actifs et d'animation de dialogue continu dans le secteur de l'eau. Le prestataire veillera à favoriser la convergence des initiatives, l'harmonisation des approches et la complémentarité des interventions, afin d'assurer la cohérence globale de l'appui à la Politique Nationale de l'Eau.

Enfin, chaque année (en avril ou à une autre période de l'année), en préparation des réunions du Comité de Pilotage (COPIL) relatives à la formation technique (FT), le prestataire élaborera un **rapport technique annuel**, retraçant l'état d'avancement des activités des deux composantes, les réalisations, les contraintes rencontrées et les recommandations opérationnelles pour améliorer la performance globale du Programme

6.2.2. Mission II – le suivi de l'exécution financière et fiduciaire du programme :

Dans le cadre de cette mission, le prestataire apportera un appui structurant à l'Unité de Coordination du Programme (UCP) afin de garantir une gestion financière rigoureuse, une conformité fiduciaire complète et une traçabilité optimale de l'ensemble des opérations du Programme. Cette mission couvre deux volets complémentaires : **(i) le suivi d'exécution financière** et **(ii) l'appui et le suivi fiduciaire et des passations des marchés**

6.2.2.1. Suivi d'exécution financière de la composante AT

Le prestataire sera chargé d'appuyer le maître d'ouvrage dans la gestion financière globale de la composante 2 (AT) du Programme, notamment à travers les tâches suivantes :

- Assurer le suivi de la budgétisation des activités, incluant la planification annuelle des besoins financiers et le contrôle de la mise en œuvre des budgets spécifiques liés aux interventions, en particulier celles exécutées par le budget général de l'État ;
- Élaborer et mettre à jour le reporting financier relatif à la composante 2 Programme, portant à la fois sur les réalisations, les prévisions et les écarts éventuels par rapport aux plans financiers arrêtés initialement pour le programme ;
- Appuyer la maîtrise d'ouvrage locale dans le processus de paiement direct pour les différents contrats passés selon la procédure AFD ;

6.2.2.2. Rapport de synthèse sur l'atteinte des indicateurs de la matrice de décaissement AFD, CDP et KfW

Le prestataire sera chargé une fois par an de réaliser une mission de suivi et de rédiger un rapport de synthèse sur le niveau d'atteinte des indicateurs de décaissement de la matrice de politique publique.

- Ce rapport de synthèse sera préparé une fois par an (vers septembre à titre indicatif) en vue des réunions du Comité de Pilotage (COFIL) relatives à la formation financière et décaissement ;
- Le prestataire sera également chargé d'assurer le secrétariat du COFIL et d'appuyer le MEF et l'UCP dans la préparation et suivi du processus de décaissement, en veillant au respect des exigences associées à l'appui budgétaire et aux règles des bailleurs.

6.2.2.3. Rapport de vérification sur l'atteinte des cibles spécifique sur subvention UE de la matrice de décaissement UE

Pour ce qui concerne la composante 1.2 en financement de l'UE, un expert au sein de ce contrat (à mobiliser à partir du pool des experts métiers) produira un rapport de vérification de l'atteinte des cibles selon les sources de vérifications détaillé dans la convention de financement. Ce rapport officiel sera présenté au MEE, au MEF, et à tous les membres du COFIL (auquel participent l'AFD, la DUE et les autres cofinanciers comme observateurs).

L'AFD et ou l'UE si elles le souhaitent pourront faire auditer ce rapport de vérification par un expert indépendant.

Le prestataire sera également chargé d'assurer le secrétariat du COFIL et d'appuyer le MEF et l'UCP dans la préparation et suivi du processus de décaissement UE, en veillant au respect des exigences associées à l'appui budgétaire et aux règles de l'UE.

6.2.2.4. Appui et suivi fiduciaire et des passations des marchés (composante AT)

Le prestataire apportera également un appui renforcé pour garantir la conformité fiduciaire du Programme et l'efficacité des processus de passation des marchés, à travers les actions suivantes :

- Suivre les processus de passation des marchés selon les directives de l'AFD¹ pour les activités relevant de la maîtrise d'ouvrage locale (sous-composante 2.1), et selon les procédures

¹ <https://www.afd.fr/fr/ressources/directives-pour-la-passation-des-marches-finances-par-lafd-dans-les-etats-etrangers>

nationales applicables pour les activités de la composante 1 exécutées par le budget général de l'État ;

- Inclure dans le reporting annuel un reporting régulier sur la performance des passations des marchés, identifier les insuffisances ou contraintes (gaps), analyser leurs causes et proposer des mesures correctives pour améliorer l'efficacité et réduire les risques fiduciaires ;
- Organiser, classer et archiver l'ensemble de la documentation du Programme (dossiers de passation, marchés, budgets, contrats, rapports, livrables techniques et financiers), afin de garantir une traçabilité complète des opérations ;
- Appuyer les missions d'audit (IGF, audits internes, audits spécifiques des bailleurs), notamment à travers la mobilisation de la documentation requise et la coordination avec les structures concernées.

6.2.3. Mission III - Le suivi organisationnel et procédural du programme :

Dans le cadre de cette mission, le prestataire apportera un appui transversal et continu à l'Unité de Coordination du Programme (UCP) afin d'assurer une organisation fluide, une coordination efficace et une gouvernance rigoureuse de l'ensemble du Programme d'appui à la politique nationale de l'eau.

A cet effet, le prestataire **soutiendra l'UCP dans la préparation, l'organisation et l'animation des réunions de suivi et de coordination**, qu'elles soient techniques, institutionnelles ou stratégiques. Cela inclut la mise en place de l'agenda des réunions, la préparation des supports, la rédaction des comptes rendus et le suivi des décisions adoptées.

Il appuiera également les **groupes de travail thématiques dans l'organisation et l'animation de leurs réunions** (en dehors des ateliers thématiques annuels prévus dans la Mission I). Le prestataire assurera le suivi régulier de la mise en œuvre des décisions prises et veillera à la bonne articulation entre les travaux techniques, les orientations stratégiques et les priorités institutionnelles.

Le prestataire accompagnera l'UCP dans **la préparation et l'organisation des missions de supervision des bailleurs de fonds**, notamment l'AFD et les co-financeurs, en assurant la consolidation des documents nécessaires, la coordination logistique et la préparation des points de discussion clés.

Il veillera également à la **mise en œuvre effective des décisions et orientations du Comité de Pilotage (COPIL)**, tant au niveau de sa formation technique qu'au niveau de sa formation financière – décaissements. À cet effet, il sera chargé de suivre l'avancement des actions décidées, d'identifier les contraintes éventuelles et de proposer des mesures correctives.

Le prestataire **suivra la prise en charge et la mise en œuvre des recommandations formulées par l'UCP, les bailleurs de fonds, l'Inspection Générale des Finances (IGF) et les dispositifs de contrôle interne**. Il apportera un appui à l'UCP pour répondre aux différentes demandes, propositions et orientations formulées par les partenaires techniques et financiers.

Dans un objectif d'amélioration continue, le prestataire veillera à **la mise à jour, lorsque nécessaire, du mode opératoire du programme**, afin d'intégrer les ajustements procéduraux, les enseignements tirés de la mise en œuvre et les évolutions des priorités institutionnelles.

Enfin, le prestataire **élaborera et actualisera une matrice de gestion des risques** associée au Programme, incluant (i) une identification et classification des risques, (ii) une analyse de leurs impacts et probabilités, (iii) la proposition de mesures de mitigation et (iv) le suivi régulier de la mise en œuvre

de ces mesures. Cette matrice constituera un outil opérationnel d'aide à la décision pour l'UCP et alimentera le suivi stratégique présenté au COPIL.

6.2.4. Mission IV - L'intégration et le suivi des dimensions transverses dans le programme

6.2.4.1. Aspects environnementaux et sociaux (y compris le genre)

Au démarrage du Programme, le prestataire sera chargé de concevoir et d'opérationnaliser un dispositif de suivi environnemental et social proportionné aux enjeux de la Politique Nationale de l'Eau et aux activités soutenues. Ce dispositif constituera un cadre évolutif, destiné à être actualisé et consolidé à la lumière des résultats de l'Évaluation Environnementale et Sociale Stratégique (EESS) et de l'adoption du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) de la Politique Nationale de l'Eau, dont la réalisation est prévue à partir de la deuxième année de mise en œuvre du Programme.

Le prestataire veillera à ce que ce dispositif permette une prise en compte effective des enjeux sociaux, notamment ceux liés à la vulnérabilité des populations face aux chocs climatiques et aux événements hydrologiques extrêmes. Dans un contexte où une part significative de la population demeure exposée à la pauvreté et à des inégalités environnementales marquées, l'approche retenue devra intégrer une lecture sociale et territorialisée des risques, en tenant compte des impacts différenciés des politiques et investissements sur les populations les plus vulnérables et sur les territoires les plus exposés. À cet effet, une expertise sociale spécifique sera mobilisée au sein de l'assistance technique afin de garantir que les diagnostics, plans d'action et outils développés dans le cadre du Programme intègrent systématiquement les dimensions d'inclusion sociale, de participation citoyenne et de réduction des inégalités.

Le prestataire assurera par ailleurs le respect de la Politique de Maîtrise des Risques Environnementaux et Sociaux liés aux Opérations financées par l'AFD, ainsi que le reporting associé, en veillant à la qualité, à la régularité et à la conformité des informations transmises, conformément aux exigences des partenaires techniques et financiers.

En complément, une approche structurée en matière d'égalité femmes-hommes sera élaborée et mise en œuvre de manière transversale. Celle-ci s'inscrira dans l'objectif secondaire du Programme visant la réduction des inégalités de genre et l'autonomisation des femmes et des filles dans le secteur de l'eau. Elle comprendra notamment l'appui à la réalisation d'un point d'étape et à l'actualisation de la stratégie de 2018 relative à l'institutionnalisation du genre dans le secteur de l'eau, ainsi que la systématisation de la prise en compte du genre dans l'ensemble des axes du Programme lorsque cela est pertinent.

Cette approche genre s'appuiera à la fois sur l'accompagnement stratégique et sur la mise en œuvre opérationnelle d'outils et de politiques innovants (notamment en matière de GIRE, de gestion participative des nappes souterraines, de gestion intégrée du risque inondation, et de sensibilisation aux économies d'eau et à la culture du risque). Une expertise genre dédiée, mobilisée au sein de l'assistance technique, assurera le suivi, l'appui méthodologique et la cohérence des actions menées, ainsi que le développement d'indicateurs permettant de mesurer les progrès réalisés en matière d'égalité femmes-hommes.

N.B : Il est à noter que les aspects environnementaux seront pris en charge par l'Expert « Préservation des ressources en eau et de la biodiversité »

6.2.4.2. Communication et approche participative

Dans le cadre du Programme d'appui à la Politique Nationale de l'Eau, le prestataire apportera un **appui opérationnel à la communication et à la visibilité** du Programme, en vue d'assurer une diffusion claire, cohérente et accessible des informations relatives à ses objectifs, ses avancées et ses résultats. Cette démarche de communication sera mise en œuvre de manière pragmatique et proportionnée, en concertation étroite avec le maître d'ouvrage et les partenaires concernés. Les actions de communication viseront notamment à :

- Renforcer la visibilité institutionnelle du Programme et de ses résultats auprès des acteurs nationaux, régionaux et du grand public ;
- Valoriser l'appui conjoint des partenaires techniques et financiers (AFD, Union européenne, Cassa Depositi e Prestiti – CDP, KfW), dans le respect de leurs principes généraux de communication et de visibilité ;
- Favoriser l'adhésion, la mobilisation et la coordination des parties prenantes du secteur de l'eau ;
- Contribuer à la diffusion des bonnes pratiques, des innovations et des actions soutenues par le Programme ;
- Promouvoir la transparence et la redevabilité dans la mise en œuvre des réformes et interventions appuyées

Également, afin de renforcer l'approche participative, le prestataire apportera un appui spécifique à la **préparation, la coordination et le suivi des actions d'assistance technique relatives à la sensibilisation à la bonne gestion de l'eau et à la culture du risque (prévues dans le cadre de la composante 2)**, notamment en lien avec les risques hydrologiques et climatiques. À ce titre, il assurera la planification des actions, la coordination avec les institutions concernées et les partenaires techniques mobilisés, ainsi que le suivi de leur mise en œuvre, en veillant à la cohérence des messages, à la complémentarité des interventions et à l'ancrage territorial des démarches de sensibilisation.

Par ailleurs, le prestataire sera chargé de **l'organisation et de la prise en charge logistique d'un séminaire maroco-européen par an**, conçu comme un espace de dialogue, de partage d'expériences et de bonnes pratiques entre les acteurs nationaux et les partenaires européens. Ces séminaires contribueront au renforcement du dialogue de politiques publiques, à la diffusion des enseignements du Programme et à la valorisation des coopérations techniques en matière de gestion durable de l'eau, d'adaptation au changement climatique et de gouvernance du secteur

Dans le même sens et dans le cadre du renforcement de la gouvernance du secteur et de la promotion d'une approche participative dans la mise en œuvre de la Politique Nationale de l'Eau, le prestataire sera également chargé d'organiser et d'animer un dispositif régulier de dialogue sur les politiques publiques. À ce titre, il prendra en charge la préparation, l'organisation logistique et l'animation **de quatre (4) ateliers thématiques par an** (pour environ 50 personnes chacun), en lien direct avec les résultats stratégiques précités. Ces ateliers viseront notamment à :

- Favoriser l'échange entre les institutions publiques, les partenaires techniques et financiers, les acteurs territoriaux, la société civile et les experts sectoriels ;

- Partager l'état d'avancement des actions du Programme et débattre des enjeux sectoriels liés à l'eau, au changement climatique, à la résilience, à la gestion des risques climatiques et à la protection de la biodiversité ;
- Renforcer la compréhension, l'appropriation et la diffusion des réformes et bonnes pratiques appuyées par le Programme ;
- Identifier les obstacles, opportunités et ajustements nécessaires pour améliorer la mise en œuvre des interventions ;
- Alimenter le processus de capitalisation, de coordination interinstitutionnelle et de pilotage stratégique du secteur.

Le prestataire devra assurer la conception des contenus, l'élaboration des supports (présentations, notes techniques, synthèses), la mobilisation des intervenants et la coordination des validations institutionnelles nécessaires. À l'issue de chaque atelier, une note de synthèse thématique sera produite et intégrée au dispositif de reporting du Programme.

6.2.4.3. Gouvernance institutionnelle

Dans le cadre du Programme d'Appui à la Politique Nationale de l'Eau, certaines activités nécessitent un renforcement de la gouvernance institutionnelle afin de garantir la cohérence, l'efficacité et la durabilité des interventions. À ce titre, l'AT globale mobilisera un **expert en organisation institutionnelle** chargé de :

- Apporter un appui technique et stratégique à la mise en œuvre des instruments de gouvernance, incluant les cadres normatifs, réglementaires et les dispositifs de suivi et de redevabilité ;
- Assurer le renforcement institutionnel des acteurs clés du secteur de l'eau, notamment les ministères concernés, les Agences de Bassin Hydraulique (ABH) et autres entités partenaires ;
- Faciliter le dialogue de politique publique et la coordination entre les différentes parties prenantes, en veillant à l'intégration des principes de transparence, de participation et d'égalité femmes-hommes dans les processus décisionnels ;
- Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de guides, procédures et outils opérationnels pour la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) et pour le suivi des résultats du programme ;
- Apporter un appui à la capitalisation des expériences et bonnes pratiques en matière de gouvernance pour permettre leur reproduction et pérennisation à l'échelle nationale et dans les bassins pilotes.

Cette fonction d'expert d'organisation institutionnelle viendra compléter les autres expertises de l'AT afin de garantir que les activités du programme soient mises en œuvre dans un cadre institutionnel robuste et durable.

6.2.5. Mission V – l'organisation et la prise en charge logistique des activités de renforcement des capacités des parties prenantes du programme

Le prestataire mettra en place un dispositif d'appui logistique au renforcement des capacités, destiné à accompagner la mise en œuvre du Programme, sans se substituer aux expertises techniques et

pédagogiques mobilisées dans le cadre d'autres marchés et partenariats spécialisés (à prendre en charge dans le cadre de la composante 2).

À ce titre, le rôle du prestataire consistera principalement à organiser, coordonner et assurer la prise en charge logistique des actions de formation et d'échange prévues par le Programme, dont les contenus, les approches pédagogiques et l'animation seront définis et assurés par les prestataires techniques mobilisés dans le cadre de la composante 2 du programme

Dans ce cadre, le prestataire appuiera l'organisation matérielle et opérationnelle des formations liées aux axes stratégiques du Programme, incluant notamment :

- la planification des sessions ;
- l'identification et la mobilisation des participants en lien avec les maîtres d'ouvrage ;
- la réservation des lieux, la logistique (déplacements, hébergement, restauration, équipements) et la gestion administrative associée ;
- l'appui à la coordination avec les experts en charge du contenu des formations.

Par ailleurs, le prestataire assurera également l'organisation logistique et financière de voyages d'échange à l'étranger au profit des parties prenantes institutionnelles concernées (MEE, MAPMDREF, MI, MEF, etc.), dans une logique d'exposition à des expériences internationales pertinentes. La définition des thématiques, des pays de destination et des programmes techniques de ces missions relèvera des partenaires techniques et des dispositifs spécialisés correspondants.

6.2.6. Mission VI - Suivi & évaluation du programme :

Le prestataire mettra en place un dispositif complet de suivi et d'évaluation permettant de consolider l'avancement du Programme d'appui à la politique nationale de l'eau. Ce dispositif couvrira à la fois le suivi opérationnel et stratégique, ainsi que l'appui à la conduite d'une évaluation à mi-parcours, en coordination avec l'UCP et l'ensemble des partenaires institutionnels.

6.2.6.1. Dispositif de suivi & évaluation

Le prestataire concevra, développera et opérationnalisera un **système informatisé de suivi & évaluation (S&E)** couvrant l'ensemble des composantes du programme. Ce système devra offrir une vision intégrée des composantes du programme, en assurant une articulation claire entre :

- Les objectifs et résultats de la politique publique appuyée (composante 1 – matrice de la politique publique),
- Les objectifs opérationnels et livrables de l'assistance technique (composante 2) et
- Les exigences globales du Programme (y compris le cadre logique).

Le dispositif proposé devra notamment :

- Définir un schéma conceptuel permettant de relier entre elles les différentes composantes, sous-composantes et résultats attendus, selon une architecture validée conjointement avec les entités d'exécution (dont la DRPE) et l'AFD ;
- Assurer une couverture complète des besoins de gestion du programme : suivi des recommandations du COPIL, suivi des remarques de l'IGF et du contrôle interne, suivi opérationnel et financier (dont les prévisions de décaissement à un horizon minimal d'un semestre), ainsi que suivi de la passation des marchés pour la composante 2 — notamment pour la sous-composante 2.1 sous maîtrise d'ouvrage locale ;

- Permettre une analyse régulière de performance, incluant l'avancement physique et financier, la conformité aux engagements contractuels et aux directives du bailleur, ainsi que l'anticipation des risques et goulots d'étranglement ;
- Produire des rapports périodiques de performance, analyser les écarts par rapport aux prévisions (particulièrement pour les décaissements de la composante 1), et formuler des propositions d'ajustement pour améliorer l'efficacité de la mise en œuvre.

6.2.6.2. Réalisation d'évaluation à mi-parcours du programme

Le prestataire conduira l'**évaluation à mi-parcours** du Programme d'appui à la politique nationale de l'eau, en coordination étroite avec l'UCP et les parties prenantes concernées. Cette évaluation aura pour objectif d'apprécier de manière structurée :

- L'état d'avancement des composantes du programme ;
- Le niveau d'atteinte des résultats intermédiaires ;
- Le degré de mise en œuvre des engagements de la matrice d'appui budgétaire ;
- Les bonnes pratiques à consolider et les points de vigilance à corriger ;
- Les ajustements nécessaires pour la seconde phase de mise en œuvre.

Dans ce cadre, le prestataire mènera les activités suivantes :

- Collecte, consolidation et analyse des données relatives :
 - À l'exécution des activités ;
 - Aux indicateurs de résultat ;
 - Aux réalisations financières et techniques ;
 - À la mise en œuvre des mesures de la matrice de la politique publique.
- Identification des enseignements à mi-parcours, incluant les réussites, les innovations pertinentes, les limites observées, et les recommandations opérationnelles pour renforcer l'efficacité du programme.
- Préparation méthodologique et logistique de l'atelier de mi-parcours, incluant l'élaboration des supports, des outils de présentation et des canevas d'échanges.
- Organisation et animation de l'atelier de mi-parcours (environ 70 participants) au niveau central :
 - Invitation et mobilisation des institutions et partenaires techniques et financiers,
 - Facilitation des discussions autour des approches mobilisées, des résultats obtenus et des défis rencontrés,
 - Consolidation des contributions issues des groupes de travail.
- Production d'un rapport consolidé à mi-parcours, incluant un premier corpus de bonnes pratiques, des points de vigilance, ainsi que des recommandations tangibles et hiérarchisées pour la poursuite de la mise en œuvre durant la seconde phase du programme

6.3. Phase de clôture et de capitalisation du programme

Dans la phase finale du Programme d'appui à la politique nationale de l'eau, l'Assistance Technique sera chargée de conduire un exercice structuré de clôture et de capitalisation, visant à dresser un bilan global de la mise en œuvre du programme et à formuler des recommandations opérationnelles pour la poursuite des réformes et des actions d'adaptation dans le secteur de l'eau.

Cette mission portera sur l'ensemble des activités réalisées au titre du programme — mesures de la matrice d'appui budgétaire, activités d'assistance technique, ateliers thématiques, dispositifs de suivi-

évaluation, outils produits, contributions aux réformes, coordination interinstitutionnelle — ainsi que sur les effets observés au niveau des acteurs et des territoires concernés.

L'assistance technique devra produire un **rapport final de capitalisation**, comprenant notamment :

- Un bilan global des réalisations du programme (composantes 1 et 2), incluant une analyse de l'atteinte des résultats, des indicateurs du cadre logique et des engagements de la matrice d'appui budgétaire ;
- Une évaluation consolidée des contributions du programme en matière de gouvernance, gestion intégrée de la ressource, adaptation au changement climatique, gestion des phénomènes extrêmes et préservation des ressources en eau et de la biodiversité ;
- Une analyse du fonctionnement institutionnel : rôles et coordination des acteurs (MEE, MEF, MI, MAPMDREF, ABH, autres institutions partenaires, etc.) et appréciation du dispositif de pilotage mis en place ;
- Une synthèse des retours des parties prenantes, incluant les évaluations des bénéficiaires institutionnels (directions centrales, services déconcentrés, agences de bassins, collectivités, opérateurs techniques, partenaires) ;
- L'identification des contraintes rencontrées, des solutions adoptées et des enseignements tirés pour la conduite de futurs programmes d'appui sectoriels ;
- Les besoins de consolidation à prévoir pour renforcer la gouvernance, les capacités techniques (GIRE, SIG, suivi piézométrique, modèles, protocoles, outils opérationnels), la gestion de l'information, le suivi environnemental et social, et l'intégration genre ;
- Les opportunités d'évolution ou d'extension des thématiques d'intervention (Solutions fondées sur la Nature, REUT, nappes, prévention des risques, gestion de la qualité des eaux, données, etc.) ;
- Des recommandations pour un appui technique post-programme, afin d'assurer la pérennité, l'appropriation institutionnelle et l'opérationnalisation durable des outils créés ;
- Des propositions d'amélioration du dispositif de coordination et de mise en œuvre, au regard des pratiques observées et des retours des partenaires.

Les conclusions de cette capitalisation seront discutées et validées lors d'un **atelier de clôture**, organisé au niveau central, et réunissant l'ensemble des institutions concernées ainsi que les partenaires techniques et financiers (un total d'environ 70 personnes). Cet atelier sera également préparé et appuyé par l'Assistance Technique (organisation logistique, documentation, communications, modération technique).

7. GESTION DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE

7.1. Organe responsable (maitre d'ouvrage)

Le maitre d'ouvrage de la présente prestation est l'Agence Française de Développement (AFD) à travers son bureau de Rabat.

7.2. Structure de gestion

Le Ministère de l'Équipement et de l'Eau (MEE) assure le pilotage stratégique du programme d'appui à la politique nationale de l'eau et de toutes ses composantes.

Le Bénéficiaire de l'assistance technique qui assure son pilotage opérationnel est le Département de l'Eau du Ministère de l'Équipement et de l'Eau (MEE) et il veille à :

- La coordination et la mise en œuvre des activités du programme, conformément aux termes de la Convention de financement ;
- Le suivi du programme et de ses différentes composantes et indicateurs ;
- La préparation des rapports d'activités annuels ;
- La validation des différents documents produits de l'assistance technique (plan opérationnel annuel, rapports d'activités semestriels, annuels et final et de missions court terme) avant leur approbation finale par l'AFD ;
- La coordination des différents intervenants ;
- La communication et la visibilité du programme.

L'assistance technique sera placée auprès de la Direction de la Recherche et de la Planification de l'Eau (DRPE) du Département de l'eau, sous la supervision de la Direction Générale de l'Hydraulique (DGH) et en étroite collaboration avec les services déconcentrés du Département (notamment les ABH) et les autres départements ministériels partenaires (MAPMDREF, MI, etc.).

En outre, afin de mettre en œuvre la politique nationale de l'eau, le Département de l'eau collabore avec de nombreux partenaires qui constituent des interlocuteurs importants des différents programmes qu'elle met en œuvre et coordonne (agences et départements sectoriels, entreprises privées, ONG nationales et internationales...). Les experts devront prendre en compte l'ensemble des programmes de ces acteurs dans leurs activités.

La validation des feuilles de présence des experts, les rapports semestriels et le rapport final de cette assistance technique doivent être validés par la DRPE avant leur transmission à l'AFD pour approbation finale.

Les Plans Opérationnels Semestriels (POS), qui prévoient la mobilisation du coordinateur principal ainsi que des experts thématiques et des spécialistes transversaux, seront élaborés par le coordinateur principal de l'AT en étroite concertation avec l'ensemble des parties prenantes concernées. Ils seront intégrés aux niveaux des rapports semestriels et soumis pour validation à la DRPE, avant transmission à l'AFD pour approbation finale. Les POS pourront être révisés en cours de mise en œuvre ; toute modification devra faire l'objet d'une approbation préalable du maître d'ouvrage.

Pour les experts métiers (missions de courte terme), le choix des experts et les termes de référence y afférents devront être validés par la DRPE avec l'appui des autres partenaires concernés avant leur transmission à l'AFD pour approbation finale.

7.3. Moyens à mettre à disposition par le maître d'ouvrage et/ou d'autres parties

La DRPE, entité principale de la mise en œuvre du programme d'appui, mettra à la disposition du prestataire des locaux présentant les conditions fonctionnelles de base (électricité, eau, ligne téléphonique, etc.) au niveau du MEE pour mise en place de leurs ressources nécessaires (humaines et techniques).

D'autre part, le maître d'ouvrage à travers les parties prenantes concernées, facilitera, dans la mesure du possible, l'accès du prestataire aux documents et archives ainsi que les contacts avec les structures publiques ou privées en relation avec le projet concerné.

7.4. Moyens à mettre à disposition par le prestataire

Le prestataire doit veiller à ce que les experts disposent du soutien et de l'équipement nécessaires. Ceux-ci doivent notamment bénéficier de services satisfaisants en matière d'administration, de secrétariat et d'interprétation, pour pouvoir se concentrer sur leurs tâches premières.

Le prestataire doit également transférer les fonds nécessaires au financement des activités prévues au titre du marché et veiller à ce que le personnel soit rémunéré régulièrement et en temps voulu. Tous les éléments indispensables au bon fonctionnement de l'assistance technique devront être entièrement couverts par les honoraires du personnel proposé (clé et non clé).

Il est important de préciser qu'aucun équipement ne sera acquis au profit du maître d'ouvrage (AFD) ou de ses partenaires dans le cadre du présent marché de services, ni transféré à ceux-ci à l'issue de son exécution.

7.5. Lieu d'exécution

La base opérationnelle du programme est établie à Rabat, où se situent les services centraux, organismes sous tutelle du Département de l'eau et les autres partenaires institutionnels.

Les experts se rendront disponibles pour effectuer des missions fréquentes sur le terrain dans les régions d'intervention, en fonction des besoins liés aux réalisations et activités du programme d'appui à la politique nationale de l'eau.

7.6. Date de commencement et période de mise en œuvre

La date de commencement prévue est indicativement fixée au 15 septembre 2026, et la période d'exécution du marché sera de 60 mois à partir de la date réelle de commencement de la prestation.

7.7. Fonctionnement du contrat

7.7.1. Accord-cadre mixte (forfait et bons de commande)

Le contrat sera sous forme d'accord cadre mixte entre période forfaitaire et des bons de commande :

- **une période forfaitaire**, qui démarrera à la notification pour une durée initiale de 12 mois (jusqu'à une durée totale de 36 mois en cas de reconduction); **L'offre financière et technique doit prendre en compte le délai de mise en place qui ne pourra excéder un mois.**
- **des bons de commande** dont l'exécution est conditionné à une décision expresse du Maître d'Ouvrage.

Ce fractionnement vise à assurer une mise en œuvre progressive et flexible de l'assistance technique, adaptée aux besoins opérationnels du Programme.

7.7.1.1. Contenu du forfait

Le forfait couvre la mobilisation des ressources humaines suivantes :

- Le/a Coordinateur/rice principal/e, mobilisé à temps plein sur une durée de trois (3) ans ;
- L'Assistant/e administratif/ive, mobilisée à temps plein sur une durée de trois (3) ans ;

Cette partie forfaitaire a pour objectif, d'une part, d'assurer dès le démarrage du Programme la continuité du pilotage stratégique, de la coordination opérationnelle ainsi que du suivi administratif et financier, en garantissant un appui permanent et structurant à l'Unité de Coordination du Programme.

D'autre part, elle vise à sécuriser le lancement effectif du Programme, notamment à travers la mise en place des outils et dispositifs initiaux de suivi-évaluation, la structuration des mécanismes de gouvernance et l'appui à la planification des premières actions, conditionnant la bonne exécution des phases ultérieures.

A l'issu des périodes contractuelles couvertes par un forfait, les activités du coordinateur et de l'assistance administrative seront couvertes par l'émission de bons de commande, pour ces deux profils.

Durant la période des trois premières années, il y aura superposition des activités forfaitaires et des activités sur bons de commande.

Pour les deux dernières années, l'ensemble des activités au contrat seront couvertes par bons de commande.

7.7.1.2. Contenu des bons de commande

La mobilisation par bons de commande couvre les besoins complémentaires d'expertise et d'appui technique. Elle comprend :

- La mobilisation de l'ensemble des experts thématiques (listés ci-dessous) et spécialistes selon les besoins identifiés à partir de la première année ;
- La mobilisation du/de la Coordinateur/rice principal/e et de l'assistant/e à temps partiel au titre de la quatrième année et cinquième année, afin d'assurer la continuité stratégique, le transfert de compétences et l'accompagnement de la clôture du Programme ;
- La mobilisation des experts métiers à partir de la première année, selon les besoins exprimés et validés avec le maître d'ouvrage.
- Les éventuels per-diems et frais de transports (tels que définis au contrat). Uniquement à destination des expert précités.

7.7.2. Conditions de passation des bons de commande

Les bons de commandes seront passés et émis selon les stipulations contractuelles.

7.8. Autres dépenses à la charge du prestataire (PROVISIONS)

La mise en œuvre du Programme d'appui à la Politique Nationale de l'Eau nécessite la mobilisation de moyens logistiques et organisationnels permettant d'assurer le bon déroulement des activités transversales relevant de l'assistance technique. À ce titre, le prestataire prendra en charge, pour le compte du maître d'ouvrage, certaines dépenses nécessaires à l'organisation d'événements, à la concertation multi-acteurs, à la communication et aux actions de renforcement des capacités.

À cet effet, le prestataire aura également pour activités la gestion d'une **provision d'un montant total de 1,1 million d'euros**, correspondant au plafond maximal des dépenses pouvant être imputées sur les financements du Programme. Ces provisions sont structurées autour des trois composantes, présentées à titre indicatif :

- **Organisation et prise en charge des ateliers du Programme (100 000 Euros)**, incluant notamment :
 - Les ateliers de démarrage, de mi-parcours et de clôture du Programme ;
 - L'organisation et la logistique de quatre (4) ateliers thématiques par an.

- Des dépenses liées à la production de livrables de capitalisation et/ou communication externe (brochures, newsletter, éventuel film institutionnel ou capsules video)
- **Organisation et prise en charge des séminaires maroco-européens (200 000 Euros)**, à raison d'un (1) séminaire par an, visant à favoriser le dialogue stratégique, le partage d'expériences et la coopération entre les acteurs marocains et européens du secteur de l'eau.
- **Prise en charge des frais liés aux actions de renforcement des capacités (800 000 Euros)**, couvrant les aspects logistiques et organisationnels des formations, ateliers techniques et autres activités similaires, étant précisé que le contenu et l'expertise de ces actions sont assurés dans le cadre d'autres contrats ou partenariats du Programme. Dans ce cadre, le prestataire agit en qualité d'ensemblier logistique et financier. Il n'est pas responsable de la qualité du contenu technique et pédagogique des actions, celui-ci relevant des prestataires spécialisés mobilisés dans le cadre des autres marchés de la composante 2

N.B : Des ajustements des rubriques susmentionnées pourront intervenir en cours de mise en œuvre du programme, en fonction des besoins identifiés au fur et à mesure de l'exécution du présent contrat.

Les dépenses de provisions seront justifiées par le prestataire dans les rapports semestriels, accompagnées des pièces justificatives correspondantes, et feront l'objet d'une facturation concomitante à la facturation de l'activité principale du Contrat (forfait et bons de commande), dans la limite du plafond fixé, selon l'avis de non objection formalisée en amont de la dépense.

Les articles suivants détaillent la gestion financière attendue du de la présente provision.

7.8.1. Budget prévisionnel

L'utilisation du budget prévisionnel alloué aux provisions de mise en œuvre pourra intervenir selon l'une des deux modalités décrites ci-après.

1. Utilisation de la provision dans le cadre du budget prévisionnel semestriel validé

Au cours des quinze (15) premiers jours de chaque semestre, le Titulaire du Contrat établira un budget prévisionnel d'utilisation des provisions de mise en œuvre pour la période concernée. Ce budget sera présenté dans le rapport de démarrage semestriel et soumis à l'AFD pour avis de non-objection.

Ce budget devra détailler les dépenses envisagées en les rattachant aux activités et tâches concernées.

Les estimations financières devront être établies :

- sur la base des prix publics constatés lorsque ceux-ci existent (par exemple, les billets d'avion) ;
- à partir de devis ou consultations de prix obtenus auprès d'au moins trois (3) fournisseurs pour les autres biens et services, selon les règles indiquées infra ;
- à titre exceptionnel, lorsque la consultation de fournisseurs est impossible, sur la base de références de marché ou de dépenses similaires dûment justifiées.

Une fois le budget prévisionnel approuvé par l'AFD, le Titulaire pourra engager directement toute dépense conforme à ce budget, sous réserve de respecter les dispositions décrites au §7.8.2 (justification des dépenses) et 7.8.3 (Eligibilité des dépenses) et de conserver l'ensemble des pièces justificatives nécessaires à sa facturation lors de l'échéance semestrielle.

2. Utilisation hors du cadre du budget prévisionnel validé

La procédure décrite au présent paragraphe s'applique dans les cas suivants :

- lorsque l'utilisation envisagée de la provision diffère du programme prévisionnel initialement validé ;
- lorsque l'utilisation de la provision résulte d'une activité non identifiée au début du semestre ;
- lorsque la nature ou l'objet de la dépense ne correspond pas de manière suffisamment précise aux prévisions présentées dans le budget semestriel validé.
- Lorsque la dépense indiquée dans le budget prévisionnel est insuffisamment justifiée au regard des attendus de présentation du devis et de justification du montant.

Dans ces situations, le Titulaire devra soumettre préalablement à l'AFD un devis conforme aux dispositions du présent article 7.8. Ce devis fera l'objet d'un avis de non-objection de l'AFD portant à la fois sur l'activité concernée et sur l'utilisation de la provision correspondante.

La dépense concernée sera facturée lors de la facturation semestrielle.

7.8.2. Justification des dépenses

Dans tous les cas, le remboursement ou la facturation des dépenses engagées au titre des provisions de mise en œuvre sera conditionné à la transmission de l'ensemble des pièces justificatives correspondantes.

Par ailleurs, le budget prévisionnel de dépense de la provision, ne pourra être validé par l'AFD que dans le cadre du respect des règles de justification de la dépense (présentation de devis, mise en concurrence etc.) décrites au §7.8.3 ci-dessous.

7.8.3. Éligibilité des dépenses (avis de non objection)

Pour être éligibles à une imputation sur la provision prévue au contrat, la dépense devra avoir été validée par l'AFD et son montant justifié :

Concernant la validation de la dépense par l'AFD:

- Les dépenses effectivement engagées devront obligatoirement être justifiées et ne pas excéder le montant validé en amont de l'activité par l'AFD (selon le process décrit au § 7.8.1 (Budget prévisionnel) qui émettra un avis de non objection. Tout dépassement de ce seuil par ligne de dépense devra faire l'objet d'une approbation préalable par l'AFD
- Toutes les dépenses de plus de 500 euros devront faire l'objet d'une validation par l'AFD par mail. (Avis de non objection, soit dans le budget prévisionnel soit dans le cadre d'une MAJ)
- Toute dépense supérieure à 20 000 € devra être préalablement validée par la DRPE et l'AFD par mail, avant la contractualisation avec le fournisseur ou prestataire concerné.

Concernant la justification du montant de la dépense par l'AFD

- Toute dépense comprise entre 500 € et 20 000 € devra faire l'objet d'une consultation d'au moins trois fournisseurs, dont les justificatifs seront conservés par le prestataire. Pour les biens

et services à prix publics, les justificatifs des prix constatés au moment de la commande devront être archivés ;

- A compter de 20 000 €, la sélection de l'offre à présenter pour validation à l'AFD devra faire l'objet d'une procédure de mise en concurrence la plus adaptée au besoin. Tenant compte des bonnes pratiques internationales.

La TVA n'est pas éligible dans la mesure où elle est récupérable par le prestataire. La TVA non récupérable (notamment sur les achats réalisés au Maroc par un prestataire établi en France) est éligible sur présentation de justificatifs démontrant l'absence de droit à déduction.

Pour être considérée comme éligible, une dépense devra remplir les deux conditions indiquées ci-dessus :

- Validée en amont par l'AFD (par avis de non objection)
- Justifiable à la fois dans son montant et dans le respect des procédures.

7.8.4. Reporting financier et refacturation

Chaque rapport semestriel inclura une section spécifique détaillant les dépenses engagées sur les provisions. La facturation associée à ce rapport intégrera les dépenses effectivement réalisées et validées.

Au niveau de chaque rapport semestriel, le prestataire produira un rapport de clôture budgétaire justifiant les dépenses engagées sur le semestre clôturé, ainsi qu'un budget prévisionnel actualisé pour le semestre suivant, soumis à validation selon les mêmes modalités.

7.8.5. Montant et plafond des provisions

Le montant total des provisions, fixé à **1,1 million d'euros**, constitue un plafond maximal d'imputation sur la subvention. Le montant effectivement facturé dépendra exclusivement des dépenses réelles engagées, dûment justifiées et approuvées conformément aux procédures établies.

8. EQUIPE DEMANDEE

Avant-propos :

Un expert International s'entend comme un expert ayant acquis une expérience de travail dans au moins deux pays dont au moins un pays appartenant à l'OCDE.

Un expert Local s'entend comme un expert ayant construit son expérience – sur les 10 dernières années – dans ce pays.

L'annexe financière distingue lorsqu'il est attendu une expertise nationale et internationale.

Lorsque celle-ci n'est pas précisé le Titulaire pourra choisir la typologie d'expert la plus adaptée à sa méthodologie, l'annexe financière reprend les attendus pour chaque type d'expertise.

Lorsque les deux sont attendus, il est obligatoire de chiffrer l'expert local et l'expert international.

Le niveau d'expérience souhaité est indiqué pour chaque nature d'expert. Il ne sera néanmoins pas admis des experts dont le niveau d'expérience est inférieur au niveau de séniorité confirmé (soit 5 ans d'expérience).

8.1. Personnel clé

8.1.1. Coordinateur principal

Le coordinateur devrait avoir le profil **souhaité** suivant :

Qualifications et compétences

- **Diplôme supérieur (Bac+5 minimum)** en gestion de projets, ingénierie, environnement, ressources en eau, politiques publiques, développement durable ou domaine connexe ;
- Excellentes capacités de coordination, de planification stratégique et de gestion multi-acteurs ;
- Maîtrise des approches de gestion axée sur les résultats (GAR) et des outils de suivi-évaluation ;
- Solides aptitudes en communication orale et écrite en français ; La maîtrise de l'anglais est un atout ;
- La maîtrise de l'arabe serait un élément souhaité dans la mesure du possible ;
- Capacité démontrée à animer des réunions, ateliers de concertation et plateformes de dialogue multi-institutionnelles ;
- Compétences avérées en gestion organisationnelle, résolution de problèmes et prise de décision dans des contextes complexes ;
- Capacité à travailler sous pression, à gérer des priorités multiples et à accompagner des équipes pluridisciplinaires.

Expérience professionnelle générale

L'expérience du coordinateur sera appréciée, notamment la durée et la pertinence des missions de coordination antérieures. Une expérience en programmes d'appui budgétaire financés par des bailleurs internationaux sera valorisée.

- **Au moins 10 ans d'expérience professionnelle** dans des fonctions de coordination/gestion de projets/programmes de développement ou d'assistance technique ;
- **Au moins 2 expériences récentes (sur les 10 dernières années)** dans le cadre de programmes d'assistance technique ou de coopération internationale **en tant que chef d'équipe/coordonnateur**, pour l'animation, la coordination et le suivi d'équipes d'experts multidisciplinaires.

Expérience professionnelle spécifique (dans la mesure du possible) :

- **Au moins deux expériences (sur les 10 dernières années)** dans la gestion (en tant que chef d'équipe) de programmes financés par des bailleurs internationaux (AFD, UE, Banque mondiale, etc.) ;
- **Au moins une expérience** dans la gestion ou la mise en œuvre de programmes financés par des bailleurs internationaux **sous forme d'appui budgétaire** ;
- Le/a coordinateur/rice principal/e devra justifier d'une expérience significative dans la coordination de programmes liés aux ressources en eau. Une expérience d'au moins 5 ans dans ce domaine est considérée comme le niveau de référence attendu pour assurer les missions décrites. Les thématiques doivent être fixées, ;
- **Une connaissance du contexte institutionnel marocain du secteur de l'eau constitue un atout ;**

- **Au moins une expérience récente (sur les 10 dernières années)** dans l'animation du **dialogue de politiques publiques** et/ou la facilitation de concertations nationales/multiniveaux.

8.1.2. Assistant ou assistante administratif(ve)

L'assistance du programme sera mobilisée à plein temps², avec les souhaits suivants pour son profil :

Qualifications et compétences

- **Diplôme universitaire (au moins Bac +3)** dans les domaines de la gestion, ou équivalent ;
- Maîtrise des outils et des applications informatiques d'organisation administrative ;
- Capacités d'organisation, de gestion de dossiers, de communication, et de rédaction ;
- Maîtrise du français et de l'arabe.

Expérience professionnelle générale

- **Minimum 8 ans d'expérience ;**
- **Au moins quatre (04) références** dans des programmes de développement à maîtrise d'ouvrage publique et/ou à maîtrise d'ouvrage de bailleurs de fonds.

Expérience professionnelle spécifique

- **Au moins trois (03) références** autant qu'assistant/e dans des programmes de développement à maîtrise d'ouvrage publique et/ou à maîtrise d'ouvrage de bailleurs de fonds ;
- **Au moins une expérience récente (sur les 10 dernières années)** dans des projets financés par des bailleurs internationaux (AFD, UE, Banque mondiale, GIZ, etc.).

8.1.3. Experts thématiques (4) (Local et International)

Les quatre experts thématiques couvriront les 4 axes stratégiques du programme et interviendront de manière séquentielle selon les besoins opérationnels.

Le nombre de hommes-jours total estimé pour ces profils pour la comparaison des offres est fourni dans l'annexe financière (onglet DQE).

Le niveau de qualification souhaité pour ces experts sont les suivantes :

Expert « Connaissance des ressources en eau et impact du changement climatique »

Qualifications et compétences

- **Diplôme supérieur (Bac+5 minimum)** en ressources en eau, hydrologie, environnement, climat, ingénierie de l'eau, gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) ou domaine connexe ;
- Excellentes connaissances des systèmes hydrologiques, des réseaux de mesures, des ressources en eau superficielles et souterraines, des outils d'analyse hydrométéorologique et de la télédétection ;
- Maîtrise des outils informatiques d'analyse, de simulation hydrologique et de suivi hydraulique est un atout important ;

² Un mois de congé (non payé) par année

- Excellentes aptitudes en communication écrite et orale en français ; la maîtrise de l'arabe constitue un atout ;
- Maîtrise des approches d'évaluation de la vulnérabilité climatique, de l'analyse des risques hydriques et des méthodes de modélisation hydrologique et climatique ;
- Bonne compréhension des politiques publiques, stratégies et cadres réglementaires relatifs à l'eau et au climat au Maroc.

Expérience professionnelle générale

- **Minimum 8 ans d'expérience professionnelle** dans le domaine de l'hydrologie, le suivi hydrologique, l'analyse des systèmes hydrologiques ou la modélisation et l'analyse des données hydrologiques ;
- **Au moins deux références** dans des programmes ou projets multi-acteurs dans le secteur de l'eau impliquant des institutions publiques, des agences de bassin, des collectivités territoriales ou des bailleurs internationaux.

Expérience professionnelle spécifique

- **Au moins deux expériences (dont au moins une au Maroc)** dans l'évaluation des ressources en eau de surface, ou dans des études hydrologiques appliquées ;
- **Au moins une expérience** dans l'évaluation des impacts du changement climatique sur les ressources hydriques (vulnérabilité, stress hydrique, modélisation climatique ou hydrologique, scénarios d'adaptation, etc.) ;
- **Au moins une expérience** dans l'utilisation de la télédétection dans l'estimation des prélèvements des eaux souterraines ;

 **Expert « Gestion intégrée des phénomènes extrêmes »**

Qualifications et compétences

- **Diplôme supérieur (Bac+5 minimum)** en hydrologie, génie rural, risques naturels, environnement, climat, gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) ou domaine connexe ;
- Excellentes connaissances des risques hydrométéorologiques, en particulier du risque d'inondation, de l'aléa pluvial, des crues rapides et des phénomènes extrêmes liés au changement climatique ;
- Connaissance des approches de gestion intégrée des risques (prévention, préparation, réponse, relèvement) et des solutions fondées sur la nature (SfN) pour l'adaptation climatique ;
- Connaissance approfondie des cadres normatifs, institutionnels et stratégiques relatifs à la gestion des risques naturels et à la résilience climatique au Maroc ;
- Maîtrise des outils d'analyse de risques, cartographie, SIG, modélisation hydrologique/hydraulique ;
- Excellentes capacités de communication écrite et orale en français ; la maîtrise de l'arabe constitue un atout ;
- Capacité démontrée à travailler en contexte multi-acteurs et à animer des discussions techniques avec les institutions publiques, collectivités territoriales et services déconcentrés.

Expérience professionnelle générale

- **Minimum 8 ans d'expérience professionnelle** dans la gestion des risques naturels, la gestion intégrée des phénomènes extrêmes, l'hydrologie appliquée, la résilience climatique ou un domaine similaire ;

- **Au moins deux références** avec des institutions publiques (agences de bassin, services déconcentrés, collectivités, départements ministériels) et/ou dans des environnements impliquant plusieurs parties prenantes dans le secteur de l'eau.

Expérience professionnelle spécifique

- **Au moins deux expériences (dont au moins une au Maroc)** portant sur l'évaluation, la prévention ou la gestion du risque d'inondation ou de phénomènes hydrométéorologiques extrêmes (diagnostic de risques, plans de prévention, modélisation, solutions d'atténuation, etc.) ;
- **Au moins une expérience** dans l'intégration du changement climatique dans l'analyse et la gestion des risques naturels (vulnérabilité, scénarios d'impact, adaptation, solutions fondées sur la nature, etc.) ;
- **Au moins une expérience** dans des projets de gestion des ressources en eau intégrant les solutions fondées sur la nature ;
- **Au moins une expérience récente (sur les 10 dernières années)** dans la mise en œuvre ou la contribution à des projets financés par des bailleurs internationaux (AFD, UE, Banque mondiale, GIZ, etc.).

 **Expert « Environnement, Préservation des ressources en eau et de la biodiversité »**

Qualifications et compétences

- Diplôme supérieur (Bac+5 minimum) en environnement, écologie, gestion des ressources naturelles, ingénierie de l'eau, qualité de l'eau, biodiversité, sciences environnementales ou domaine connexe ;
- Excellentes connaissances des enjeux de préservation et restauration des ressources en eau, de la qualité des eaux de surface et souterraines, et des interactions entre écosystèmes et cycle hydrique ;
- Maîtrise des approches d'évaluation et de suivi de la qualité de l'eau, de pollution industrielle, agricole et domestique, ainsi que des outils de diagnostic et de planification environnementale ;
- Excellentes aptitudes en communication écrite et orale en français ; la maîtrise de l'arabe constitue un atout ;

Expérience professionnelle générale

- **Minimum 8 ans d'expérience professionnelle** dans les domaines de la gestion environnementale, de la préservation des ressources en eau, de la biodiversité, de la qualité de l'eau ou du changement climatique ;
- **Au moins trois références** dans la gestion environnementale dans le cadre de projets ou programmes de développement ou d'assistance technique.

Expérience professionnelle spécifique

- **Au moins deux expériences (dont au moins une au Maroc)** dans des projets liés à la réduction de la pollution hydrique, à la qualité des eaux, à la gestion ou au suivi environnemental des milieux aquatiques (rivières, nappes, zones humides, écosystèmes associés) ;
- **Au moins une expérience** dans des projets d'intégration de la biodiversité ou de gestion durable des écosystèmes, idéalement en lien avec les ressources en eau et/ou le changement climatique ;
- **Au moins une expérience récente (sur les 10 dernières années)** dans un projet de normalisation de réutilisation des eaux usées dans le secteur agricole ;

- **Au moins trois expériences récentes (sur les 10 dernières années)** dans la mise en œuvre des dispositifs Environnementaux selon les exigences de bailleurs internationaux (AFD, Banque mondiale, UE, BAD, GIZ, etc.)

 Expert « Préservation des ressources en eau souterraines »

Qualifications et compétences

- **Diplôme supérieur (Bac+5 minimum)** en hydrogéologie ou gestion des ressources en eau ;
- Excellentes connaissances des ressources en eau souterraine nationales, des techniques géophysiques appliquées en hydrogéologie et des méthodes de délimitation des périmètres de protection de sauvegarde ou d'interdiction ;
- Maîtrise des techniques d'évaluation, de suivi, et des outils de recharge artificielle et de modélisation des ressources en eau souterraines ;
- Compréhension approfondie du cadre juridique marocain relatif à la gestion des eaux souterraines, aux périmètres de sauvegarde, à la police de l'eau et aux contrats de nappes ;
- Maîtrise des outils SIG, logiciels de modélisation hydrogéologique et instruments de suivi quantitatif et qualitatif ;
- Solides compétences en animation de processus participatifs (gestion concertée, contractualisation, implication des usagers de l'eau) ;
- Excellentes capacités de communication écrite et orale en français ; la maîtrise de l'arabe est un atout majeur.

Expérience professionnelle générale

- **Minimum 8 ans d'expérience** dans les domaines de l'hydrogéologie, de la gestion des ressources en eau souterraine ou de la modélisation hydrogéologique ;
- **Au moins deux références** dans des programmes ou projets multi-acteurs dans le secteur de l'eau impliquant des institutions publiques, des agences de bassin, des collectivités territoriales ou des bailleurs internationaux.

Expérience professionnelle spécifique

- **Au moins deux expériences (dont au moins une au Maroc)** dans la modélisation hydrogéologique des nappes souterraines, incluant des diagnostics de surexploitation, ou études de recharge, ou des plans de préservation ;
- **Au moins une expérience** en lien avec des projets de recharge artificielle des nappes ;
- **Au moins une expérience** dans la délimitation des périmètres de protection de sauvegarde ou d'interdiction ou dans la mise en œuvre de dispositifs de gestion participative ou contractuelle des nappes est souhaitable ;

8.1.4. Spécialistes transversaux (5)

Le nombre de hommes-jours total estimé pour ces profils pour la comparaison des offres est fourni dans l'annexe financière (onglet DQE).

Les exigences souhaitées de chaque profil sont détaillées ci-dessous :

 Spécialiste « Passation des marchés » (uniquement local)

Qualifications et compétences

- **Diplôme supérieur (Bac+5 minimum)** en finances publiques, gestion financière, audit, comptabilité, économie, gestion ou discipline connexe ;

- Très bonne connaissance des procédures fiduciaires (y compris la passation des marchés) des bailleurs de fonds internationaux (AFD, UE, BM, BAD, etc.) ;
- Maîtrise des procédures de passation des marchés publics marocains (décret marchés publics, achats sous budget général, etc.).

Expérience professionnelle générale

- **Minimum 10 ans d'expérience** dans la gestion fiduciaire (y compris la passation des marchés);
- **Au moins trois expériences récentes (sur les 10 dernières années)** dans la gestion fiduciaire (y compris la passation des marchés) dans le cadre de projets ou programmes de développement ou d'assistance technique ;

Expérience professionnelle spécifique

- **Au moins trois expériences** (dont au moins une avec l'AFD) dans la gestion fiduciaire (y compris la passation des marchés) de projets financés par des bailleurs internationaux (AFD, UE, Banque Mondiale, etc.) ;
- **Au moins trois expériences récentes (sur les 10 dernières années)** dans le suivi du processus de passation des marchés

Spécialiste social (y compris le genre) (Local et international)

Qualifications et compétences

- Diplôme supérieur (Bac+5 minimum) en sciences sociales, sociologie, socio-économie, développement durable, études de genre, sciences politiques ou domaine connexe ;
- Solide maîtrise des cadres sociaux applicables aux projets de développement, en particulier les exigences des bailleurs internationaux (AFD, Banque mondiale, UE, BAD, etc.), avec un accent sur les dimensions sociales ;
- Excellente compréhension des enjeux de genre, équité, inclusion sociale, participation citoyenne, mobilisation communautaire et gestion des parties prenantes ;
- Bonne connaissance des approches transversales telles que l'analyse sociale, l'intégration du genre, la gestion des impacts sociaux et la communication sociale ;
- Excellentes capacités de communication, d'animation et de facilitation, notamment pour la conduite de consultations publiques, d'ateliers participatifs et d'actions de sensibilisation
- Maîtrise du français, à l'oral comme à l'écrit ; la maîtrise de l'arabe constitue un atout.

Expérience professionnelle générale

- **Minimum 8 ans d'expérience** professionnelle dans l'analyse, la gestion ou le suivi des aspects sociaux et genre de projets ou programmes de développement ;
- **Au moins trois références** dans l'accompagnement social de projets publics, programmes sectoriels ou assistances techniques financés par des bailleurs internationaux;

Expérience professionnelle spécifique

- **Au moins trois expériences récentes** (au cours des 10 dernières années) dans la mise en œuvre des dispositifs sociaux conformément aux exigences des bailleurs internationaux (AFD, Banque mondiale, UE, BAD, GIZ, etc.) ;
- **Au moins une expérience récente** (sur les 10 dernières années) dans la préparation et/ou la mise en œuvre d'outils de gestion sociale dans le secteur de l'eau, la gestion des ressources naturelles ou la résilience climatique;

- **Au moins deux expériences** dans l'intégration du genre et de l'inclusion sociale dans des projets ou programmes financés par des bailleurs internationaux, incluant la conception, la mise en œuvre et/ou le suivi d'actions sensibles au genre.

Spécialiste Suivi & Evaluation (uniquement local)

Qualifications et compétences

- **Diplôme universitaire supérieur (Master ou équivalent)** en gestion de l'eau, génie de l'environnement, statistiques, économie, ou domaine connexe ;
- Bonne connaissance des méthodologies de suivi et d'évaluation des programmes et projets financés par des bailleurs de fonds internationaux (AFD, UE, Banque Mondiale, etc.) ;
- Maîtrise des outils et systèmes d'information pour le suivi des indicateurs de performance (tableaux de bord, SIG, bases de données) ;
- Capacités d'analyse quantitative et qualitative, rédaction de rapports techniques et de synthèse ;
- Excellentes aptitudes en communication, en coordination et en animation de réunions ;
- Bonne connaissance des enjeux liés à la gestion intégrée des ressources en eau et des politiques publiques nationales en matière d'eau au Maroc.

Expérience professionnelle générale

- **Minimum 8 ans d'expérience** dans le suivi et l'évaluation de programmes ou projets publics et/ou financés par des bailleurs de fonds internationaux ;
- **Au moins 3 références** dans l'élaboration et la mise en place de systèmes de suivi et évaluation (S&E) de projets/programmes de développement.

Expérience professionnelle spécifique

- **Au moins trois références (dont au moins une avec l'AFD)** dans le suivi et évaluation adaptés aux programmes d'appui financés par les bailleurs de fonds ;
- **Au moins deux références** dans la conception et la mise en place de système informatisé pour le suivi & évaluation des projets/programmes de développement de grande envergure ;
- **Au moins une référence** dans le suivi-évaluation des programmes ou projets relatifs à la politique nationale de l'eau ou à la gestion des ressources en eau d'une manière générale.

Spécialiste en Communication (uniquement local)

Qualifications et compétences

- **Diplôme universitaire supérieur (Master ou équivalent)** en communication, sciences de l'information, relations publiques ou domaine connexe.
- Maîtrise des techniques et outils de communication institutionnelle et publique, y compris les médias numériques et les réseaux sociaux.
- Excellentes compétences rédactionnelles et capacité à adapter le message à différents publics (autorités, partenaires techniques, usagers, grand public).
- Expérience en conception et mise en œuvre de stratégies de communication et de sensibilisation sur des programmes ou projets publics.
- Capacités d'organisation d'événements, conférences, ateliers, campagnes de sensibilisation et suivi médiatique.
- Connaissance du secteur de l'eau et de la gestion des ressources en eau constitue un atout.

Expérience professionnelle générale

- **Minimum 8 ans d'expérience** en communication institutionnelle, publique ou de projets financés par des bailleurs de fonds internationaux.
- **Au moins trois références (dont au moins une dans le secteur de l'eau)**, autant que responsable de la communication et de la sensibilisation dans des programmes ou projets ;

Expérience professionnelle spécifique

- **Au moins une référence** autant que responsable de communication et la visibilité des projets/programmes de développement financés par l'AFD et/ou l'UE ;
- **Au moins deux références** dans la coordination avec les médias, la presse et les partenaires institutionnels dans le cadre de projets/programmes de développement ;
- **Au moins deux références** dans l'animation des événements de dialogue de politique publique ;
- **Au moins 3 références** dans la production de supports de communication variés (brochures, rapports, communiqués, contenus web et multimédia).

 **Spécialiste en organisation institutionnelle (uniquement local)**

Qualifications et compétences

- Diplôme supérieur (Bac+5 minimum) en gestion des ressources en eau, administration publique, sciences politiques, économie du développement ou domaine connexe ;
- Excellente connaissance des principes de gouvernance, de planification et de régulation dans le secteur de l'eau, y compris les approches de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) ;
- Bonne compréhension des politiques publiques marocaines et des cadres institutionnels du secteur de l'eau ;
- Compétences avérées en coordination institutionnelle, animation de dialogues multipartites et appui à la mise en œuvre de réformes ;
- Maîtrise des enjeux transversaux : changement climatique, inclusion sociale, égalité femmes-hommes et développement durable ;
- Excellente capacité rédactionnelle et de communication en français, avec de solides aptitudes pour la rédaction de notes stratégiques, guides et rapports ;

Expérience professionnelle générale

- **Minimum 10 ans d'expérience professionnelle** dans la gestion des ressources en eau, le développement durable, ou la gouvernance publique ;
- **Au moins trois références** dans la conception, la mise en œuvre ou l'évaluation de programmes ou projets nationaux ou internationaux liés à l'eau ou aux ressources naturelles ;
- **Au moins trois références** dans les projets d'appui à la coordination inter-institutionnelle et à la mobilisation de parties prenantes multiples (ministères, agences, collectivités territoriales, acteurs privés, société civile).

Expérience professionnelle spécifique

- **Au moins trois références** en gouvernance du secteur de l'eau, incluant la formulation et le suivi de cadres normatifs, réglementaires et institutionnels ;
- **Au moins deux références** dans des programmes ou projets de renforcement institutionnel dans le secteur de l'eau, idéalement au Maroc ou dans un contexte comparable.

8.2. Personnel non-clé

8.2.1. Experts métiers (Local ET International, sauf précision contraire)

Les interventions sur le terrain et l'appui aux structures concernées nécessite la mobilisation d'experts de différentes spécialités et obligatoirement en lien **direct avec les actions relevant des deux composantes du programme et principalement celles sous maîtrise d'ouvrage locale (MEE et MAPMDREF)**. Ainsi Des expertises spécifiques seront requises dans divers domaines tels que le juridique, la GIRE, la réutilisation des eaux usées, le changement climatique, la qualité de l'eau ou encore l'informatique. Ces contributions devront être complémentaires et ne pas faire doublon avec les profils mobilisés au titre des « experts thématiques » suivantes :

- Expert juridique (droit de l'eau marocain) (Uniquement local)
- Expert GIRE
- Expert REUT (réutilisation des eaux usées traitées)
- Expert qualité de l'eau
- Expert changement climatique / modélisation hydrologique
- Expert en géophysique
- Expert en isotopie hydrologique
- Expert SIG / bases de données eau
- Expert genre / inclusion sociale (si non couvert par le spécialiste social)

Le soumissionnaire pourra proposer des expertises complémentaires non listées ci-dessus, à condition de justifier leur pertinence au regard des activités du programme.

Le prestataire doit pouvoir mobiliser des experts métiers sur émission d'un bon de commande spécifique, établi sur la base d'une demande motivée de l'UCP et d'un projet de TdR validé par le maître d'ouvrage. Aucune mobilisation d'expert métier ne peut intervenir en dehors d'un bon de commande formalisé. Ainsi, l'offre du candidat doit pouvoir démontrer sa capacité à mobiliser un réseau d'experts court-terme sur des thématiques clefs et selon son analyse du présent appel d'offre.

Le nombre de hommes-jours total estimé pour ces profils pour la comparaison des offres est fourni dans l'annexe financière (onglet DQE).

Enfin, pour les expertises susceptibles d'être appelées lors de l'exécution de la prestation, le chiffrage d'une **expertise d'Ingénieur à haute niveau de spécialisation** (Au moins 10 ans d'expérience) est attendu dans l'annexe financière.

8.3. Personnel de soutien et appui technique

Le prestataire fournira des moyens d'appui à son équipe d'experts (appui technique, équipe backstopping et contrôle qualité des livrables) pendant l'exécution du marché. Les coûts de backstopping et de contrôle qualité assurés par l'équipe support du prestataire (siège ou entité de rattachement) sont réputés inclus dans les taux journaliers des experts clés et non-clés proposés au BPU. Ils ne font l'objet d'aucune facturation séparée.

9. LIVRABLES ET RAPPORTS

Le prestataire sera tenu de produire un ensemble de livrables contractuels permettant d'assurer la bonne planification, l'exécution, le suivi, l'évaluation et la capitalisation du Programme. L'ensemble de ces livrables devra être transmis dans les délais impartis, en version numérique (Word et PDF) et en

version imprimée (en 5 exemplaires). Les livrables seront soumis à la validation de l'Unité de Coordination du Programme (UCP), puis à l'approbation du bailleur de fonds (AFD). Dans ce sens, l'UCP désignera un comité de suivi pour la réception des différents livrables de l'AT.

Le tableau suivant récapitule les livrables contractuels, leurs consistances et les délais de leurs dépôts :

Livrable	Consistance (à titre indicatif)	Délais de dépôt
Rapport de cadrage	- Organisation opérationnelle de l'AT ; - Méthodologie ; - Plan d'action du premier semestre ; - Dispositif de coordination et reporting.	30 jours après le démarrage de la mission
Mémoire technique consolidé	- Synthèse des orientations et ajustements issus de l'atelier de démarrage ; - Méthodologie finalisée ; - Programmation affinée.	10 jours après l'atelier de démarrage
Rapports semestriels	- Avancement technique et administratif ; - Mobilisation de l'AT / frais remboursables ; - État des activités (y compris les provisions) ; - Mise à jour des POS ; - Prévisions semestrielles (y compris les provisions).	20 jours après la fin de chaque semestre
Rapport d'exécution annuel pour AFD, CDP et KfW	- État d'avancement du Programme et des activités ; - Niveau d'atteinte des résultats et indicateurs ; - Situation financière (engagements et décaissements) ; - Principaux risques et mesures correctives ; - Perspectives et plan de travail de l'année suivante.	20 jours après la fin de chaque année
Rapport d'exécution annuel pour UE	- Avancement des activités financées par l'UE (pour les 2 composantes) ; - État d'atteinte des indicateurs de décaissement (composante 1) ; - Engagements et décaissements pour la composante 2 ; - Risques, contraintes et mesures de mitigation.	20 jours après la fin de chaque année
Rapport de synthèse pour décaissement AFD, CDP, KfW	- Rappel des indicateurs conditionnant le décaissement ; - Synthèse des réalisations et résultats atteints ; - Éléments de preuve et justification du décaissement ; - Conclusion sur l'éligibilité au décaissement.	Septembre de chaque année (à titre indicatif)
Rapport de vérification pour décaissement UE	- Rappel de l'indicateur et des critères de vérification ; - Analyse des éléments probants ; - Conclusion sur l'atteinte de l'indicateur et le décaissement.	Septembre de chaque année (à titre indicatif)
Rapport d'évaluation à mi parcours	- Analyse de l'état d'avancement des activités et de la contribution aux objectifs du Programme (technique, institutionnel, fiduciaire et E&S) ; - Évaluation du niveau d'atteinte des résultats et indicateurs par rapport à la situation de référence ; - Identification des risques et contraintes opérationnelles et proposition de mesures correctives ; - Recommandations pour le reste de la mise en œuvre, incluant des ajustements éventuels d'urgence, le reporting et la coordination.	Au plus tard, le 31 mars 2028
Rapports sur les séminaires marocco européen de l'eau	- Programme détaillé, thématiques abordées et intervenants ; - Synthèse des échanges techniques, débats et discussions multi-acteurs ;	Au plus tard quinze (15) jours

Livrable	Consistance (à titre indicatif)	Délais de dépôt
	- Identification des enseignements clés, bonnes pratiques et expériences applicables au contexte marocain ; - Recommandations opérationnelles pour le suivi et l'intégration des résultats dans la mise en œuvre du Programme ; - Éléments de capitalisation et propositions de coopération future entre acteurs nationaux et européens ; - Annexes : liste des participants, supports de présentation, photos, compte-rendu des ateliers et activités pratiques.	après la tenue de chaque séminaire
Rapport de clôture et de capitalisation	- Bilan global ; - Analyse des résultats ; - Capitalisation ; - Leçons apprises ; - Recommandations pour la durabilité et perspectives futures.	2 mois après la fin du Programme

Il est à préciser que **la période forfaitaire** sera concernée par :

- le rapport de cadrage et le mémoire technique ;
- les rapports semestriels pour les 3 premières années d'exécution ;
- les rapports d'exécution annuels pour les 3 premières années ;
- les rapports de synthèse pour décaissement AFD, KfW, CDP pour les 3 premières années ;
- les rapports de synthèse pour décaissement UE pour les 2 premières vérifications ;
- le rapport d'évaluation à mi-parcours ;
- les rapports sur les séminaires marocco européen de l'eau réalisés durant les 3 premières années.

N.B : le reste sera pris en charge par les bons de commandes.

N.B : Chaque livrable devra être révisé dans un délai maximal de 10 jours ouvrables après la réception des remarques par le prestataire.

Annexe 1 : Cadre logique synthétique du Programme d'Appui à la Politique Nationale de l'Eau

L'annexe présente de manière synthétique le cadre logique du Programme d'Appui à la Politique Nationale de l'Eau. Elle regroupe la finalité, l'objectif général ainsi que les objectifs spécifiques et leurs sous-objectifs, reflétant les principales priorités du programme en matière d'adaptation au changement climatique, de gestion intégrée des ressources en eau, de préservation de la biodiversité, de protection des nappes souterraines, de renforcement de la gouvernance et de promotion de l'égalité femmes-hommes. Cette synthèse offre une vision claire des résultats attendus dudit programme.

A- Finalité du programme

- Soutenir une gestion de l'eau durable, résiliente et intégrant l'égalité femmes-hommes, en appui à la politique nationale de l'eau du Maroc.

B- Objectif général

- Renforcer l'adaptation au changement climatique à travers :
 - L'amélioration de la connaissance des ressources en eau,
 - La gestion intégrée des ressources en eau et des événements hydrologiques extrêmes (sécheresse, inondation),
 - La gestion durable et résiliente des eaux souterraines,
 - La protection des ressources en eau et de la biodiversité.

C- Objectifs spécifiques et sous-objectifs

- **1) Améliorer les connaissances des ressources en eau et de l'impact du changement climatique**
 - Renforcer le suivi hydrologique des zones clés.
 - Améliorer la connaissance des nappes souterraines.
 - Mettre en place des systèmes de suivi des prélèvements et de la qualité de l'eau.
- **2) Promouvoir la Gestion Intégrée des événements hydrologiques extrêmes et l'égalité femmes-hommes**
 - Déployer des systèmes d'alerte précoce contre les inondations et sécheresses.
 - Élaborer des plans et cartographies des zones à risque.
 - Promouvoir une culture du risque et la prise en compte des besoins des populations vulnérables.
- **3) Renforcer l'adaptation au changement climatique via la préservation des ressources en eau et de la biodiversité**
 - Réduire la pollution industrielle dans les eaux de surface.
 - Favoriser la réutilisation des eaux usées traitées.
 - Renforcer le cadre juridique et réglementaire relatif à la qualité de l'eau.

- Réaliser une évaluation environnementale et sociale stratégique.
- **4) Protéger et gérer durablement les ressources en eau souterraines**
 - Mettre en œuvre des actions de recharge artificielle des nappes.
 - Développer la gestion participative et contractuelle des nappes.
 - Renforcer la police de l'eau et les dispositifs de contrôle.
 - Délimiter les périmètres de sauvegarde des nappes les plus menacées.
- **5) Renforcer la mise en œuvre des outils de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) résiliente et inclusive**
 - Déployer une GIRE participative et intégrant l'égalité femmes-hommes.
 - Former et sensibiliser les populations et institutions à la GIRE et aux pratiques durables.
- **6) Renforcer l'intégration de l'égalité femmes-hommes, de l'inclusion sociale et de la participation**
 - Promouvoir la participation et la prise en compte du genre dans les actions de gestion de l'eau.
 - Capitaliser et diffuser les bonnes pratiques dans les bassins pilotes pour reproduction.
- **7) Renforcer durablement les institutions et le cadre de gouvernance**
 - Améliorer les capacités des institutions et du personnel en matière de gestion de l'eau.
 - Développer les outils, plateformes et dispositifs de gouvernance, de suivi et de redevabilité.
 - Soutenir le dialogue de politique publique et la mise en œuvre de cadres normatifs et réglementaires.

Annexe 2 : Synthèse des indicateurs de la matrice de décaissement du programme d'appui à la politique nationale de l'eau

L'annexe présente de manière synthétique les principaux indicateurs retenus pour le suivi et le décaissement des financements AFD et du don de l'Union européenne dans le cadre du Programme d'Appui à la Politique Nationale de l'Eau. Ces indicateurs sont regroupés selon les quatre axes du programme et reflètent les actions clés visant à améliorer les connaissances sur les ressources en eau, à renforcer la gestion intégrée des phénomènes extrêmes, à préserver les ressources en eau et la biodiversité, et à protéger les nappes souterraines, tout en intégrant les effets du changement climatique et les enjeux d'égalité femmes-hommes.

Axe 1 : Amélioration des connaissances des ressources en eau et de l'impact du changement climatique

- Renforcement du suivi hydrologique ;
- Évaluation des prélèvements des ressources en eau souterraines ;
- Analyse du potentiel d'exploitation durable des ressources en eau souterraines en tenant compte du changement climatique ;
- Suivi de la qualité des eaux de surface et souterraines.

Axe 2 : Promotion de la gestion intégrée des phénomènes extrêmes et prise en compte de l'égalité femmes-hommes

- Prévention du risque d'inondation ;
- Mise en place de systèmes d'alerte précoce ;
- Intégration de solutions fondées sur la nature pour la gestion des inondations et sécheresses ;
- Promotion d'une culture du risque prenant en compte l'égalité femmes-hommes ;

Axe 3 : Renforcement de l'adaptation au changement climatique via la préservation des ressources en eau et de la biodiversité

- Réduction de la pollution industrielle dans les eaux de surface ;
- Réutilisation des eaux usées traitées dans le secteur agricole ;
- Renforcement du cadre juridique relatif à la qualité des ressources en eau ;
- Évaluation environnementale et sociale stratégique de la politique de l'eau.

Axe 4 : Renforcement de l'adaptation au changement climatique via la préservation des ressources en eau souterraines

- Recharge artificielle des nappes phréatiques ;
- Gestion participative et contractuelle des nappes ;
- Renforcement du corps de la police de l'eau ;
- Délimitation des périmètres de sauvegarde des nappes.